

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Charte pour les paysages du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

LIVRET DE PRÉSENTATION

2020



PREAMBULE

Pourquoi une charte pour les paysages du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ?

Les parcs naturels régionaux correspondent à des **territoires ruraux où les milieux naturels présentent un caractère remarquable et où les paysages sont originaux, spécifiques, voire exceptionnels**. Ainsi, la vocation d'un Syndicat mixte de gestion et d'aménagement d'un Parc Naturel Régional est entre autre, d'œuvrer à **conserver la qualité de ses paysages**. Le paysage est ici considéré comme la **résultante de facteurs naturels et/ou culturels, de leurs interrelations et de la manière dont cette résultante est perçue par les populations** (cf art.1 de la Convention européenne du paysage de Florence). Par conséquent, le paysage, en tant que matérialisation des relations de l'homme et de la société avec son environnement, évolue plus ou moins rapidement au cours du temps.

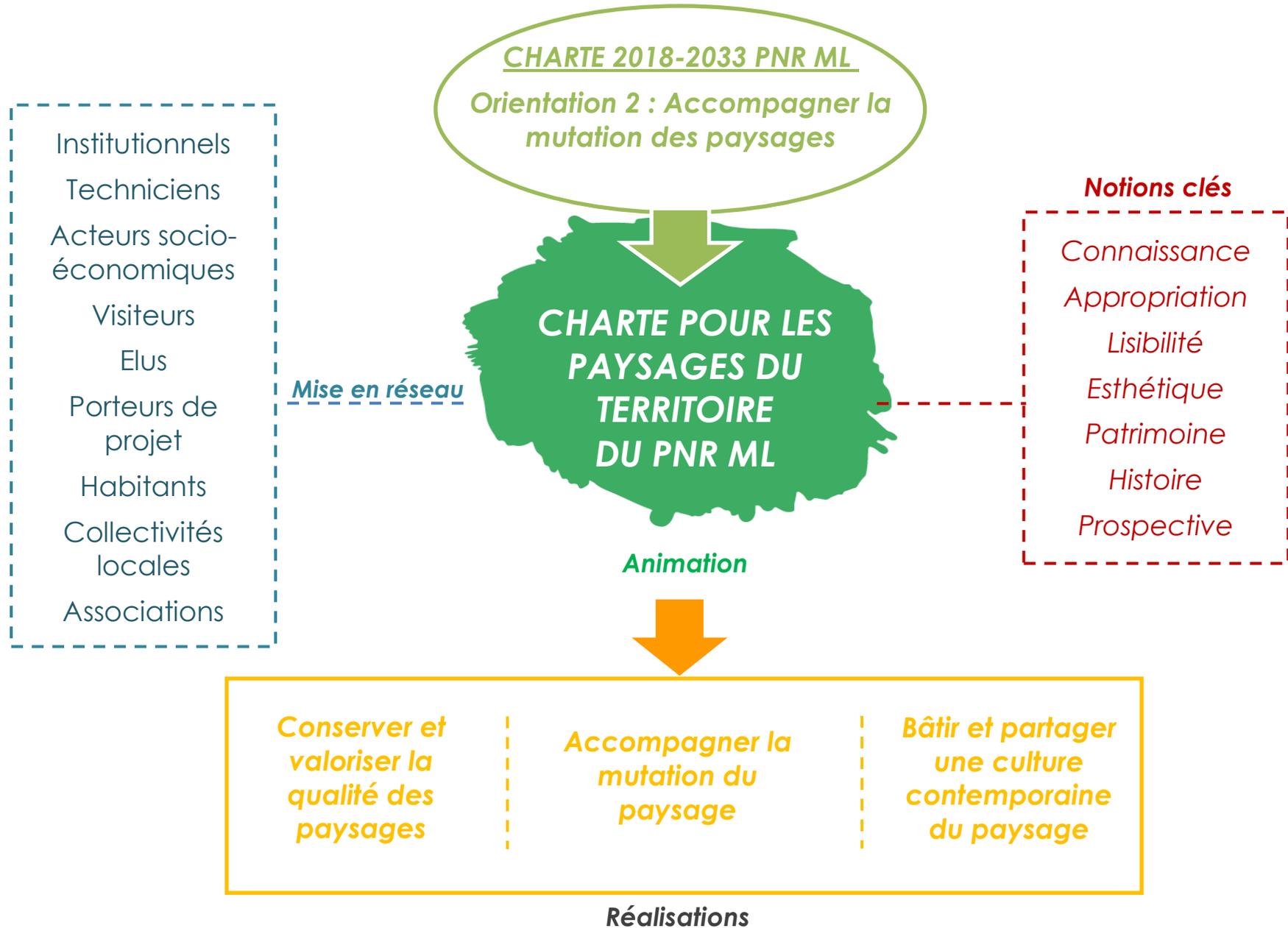
Depuis une centaine d'année, **le plateau de Millevaches et les espaces associés subissent une profonde mutation** essentiellement liée au contexte démographique et économique, pouvant mettre en péril des particularités écologiques et le caractère singulier des paysages en place. Ceux-ci étant jusqu'à présent abondamment marqués par les **tourbières, les landes et l'organisation villageoise associée à la culture agro-pastorale** qui a façonné la campagne.

L'accompagnement de cette évolution dans ses différentes dimensions constitue un enjeu important pour les élus du syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR ML qui ont décidé **l'élaboration et l'animation d'une charte pour les paysages**. Cette charte est un outil destiné à envisager, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, le devenir des paysages du territoire. Comment conserver leurs qualités particulières dans le contexte actuel et se projeter pour **définir et construire le paysage désiré pour demain**.

La charte des paysages définit ainsi **la stratégie pour appréhender l'avenir des paysages du territoire avec une visée opérationnelle**. Elle cherche à faciliter l'expérimentation des modes d'interventions pour identifier les plus adaptés. Dans ce cadre, une attention particulière est portée, entre autre, à l'accompagnement d'activités ou de manières d'habiter le territoire qui maintiennent ou valorisent les paysages de qualité et participent du développement local durable, en accord avec la préservation des ressources et des patrimoines. Car au-delà d'un environnement global préservé, **le caractère et la reconnaissance d'un paysage remarquable constituent un facteur d'authenticité et d'attachement pour la population en place mais aussi de promotion du territoire et d'attractivité vis-à-vis des visiteurs ou de potentiels nouveaux habitants**.

Ce livret propose une **présentation de la charte pour les paysages** définie par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin en concertation avec les acteurs locaux. Il s'agit d'un **outil pédagogique et évolutif dans le temps** dont la vocation est de relayer les différentes connaissances, ressources et réseaux, d'identifier les évolutions du paysage et les leviers d'intervention potentiels, de motiver les initiatives d'amélioration et d'apporter des éléments pour orienter et coordonner les projets conduits sur le territoire dans le but de **mieux prendre en compte les enjeux paysagers et les objectifs de qualité dans les actions publiques et privées**.

Une charte pour partager et prendre en compte le paysage dans les projets et actions publics ou privés



La charte des paysages, un outil au service de la qualité des paysages

La charte des paysages du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est pilotée par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR ML et vise à proposer une **interface synthétique et pragmatique en matière de paysage** sur l'ensemble du territoire et à destination du plus grand nombre : acteurs techniques ou institutionnels, porteurs de projet, collectivités, particuliers ou visiteurs... Elle a pour objectif de **faire connaître les paysages pour permettre leur conservation et l'amélioration de leurs qualités** en termes d'esthétique, d'ouverture de l'espace, de cohérence globale, d'évolution équilibrée permettant le maintien d'une diversité d'activités et d'ambiances, de traditions et d'innovations, de gestion sur le long terme des espaces naturels, agricoles ou forestiers, de valeur écologique et patrimoniale, de multifonctionnalité des espaces, de préservation des ressources, d'optimisation de l'organisation des surfaces urbanisées, de potentiel touristique, de valorisation des savoir-faire, d'appropriation collective de ce patrimoine commun, de richesse culturelle de ses représentations ... dans une **optique d'adaptation au changement climatique et de résilience, en faveur d'un paysage habité singulier et patrimonial, partagé et harmonieux**.

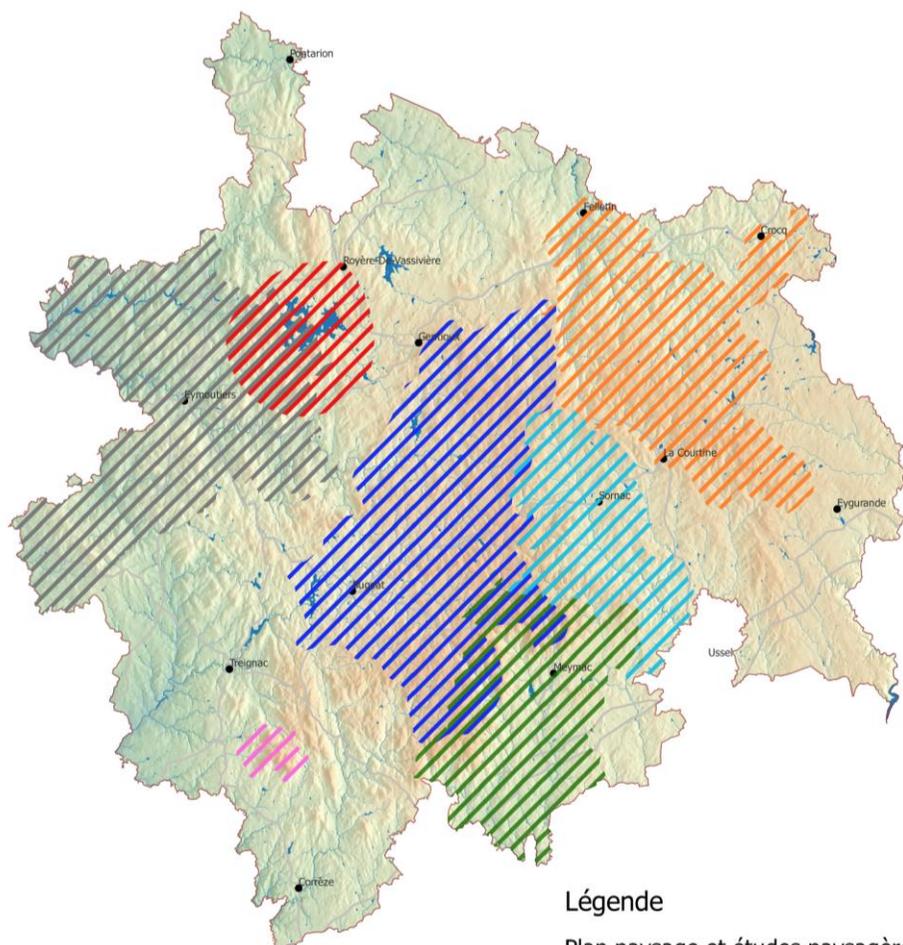
Pour cela, une démarche d'inventaire et de mise en réseau de ressources est engagée ainsi qu'une réflexion concertée en vue de la construction du **'paysage désiré pour demain'**. Notamment, le travail avec les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement, les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations, les acteurs socio-économiques ... de même que la sollicitation des habitants interviennent de façon régulière, que ce soit pour partager des notions et des objectifs communs ou pour la définition et l'accompagnement d'actions concrètes. Ce sont le comité de pilotage multi-partenarial dédié ainsi que le bureau syndical du PNR ML qui en assurent la gouvernance.

La charte pour les paysages du territoire du PNR ML prend ici la forme d'un **document de synthèse décrivant les grandes caractéristiques et dynamiques du paysage sur le territoire, et définissant des objectifs d'action** relevant souvent de domaines d'interventions transversaux. Il constitue un **outil de connaissance, de sensibilisation et d'aide à la décision**. Il donne lieu à un **programme d'actions renouvelé sur une période donnée** et s'articule avec d'autres éléments tels que des études ou programmes d'actions complémentaires ou spécifiques à un secteur ciblé, des plaquettes de sensibilisation ou livrets de recommandation... Ainsi, tout en fixant un cadre pour l'appréhension des paysages, des orientations et des objectifs stables qui sont inscrits dans la charte 2018-2033 du PNR ML, l'ensemble se veut **évolutif, amendable, adaptable au fil du temps et déclinable sur le terrain** en fonction du contexte ou d'éléments apportés par chacun sur des thématiques particulières...

L'ensemble est **téléchargeable sur le site internet du PNRM** : <http://www.pnr-millevaches.fr/-Paysages->

A terme, un dispositif du type **observatoire des paysages destiné à appréhender leur évolution dans le temps** y sera associé.

La charte des paysages du PNR ML et les chartes paysagères ou études et plans de paysage spécifiques à un territoire



N
0 10 km
Réalisation : PNR ML - 01/2020
Sources : BD Topo®-© IGN
Reproduction interdite

Légende

Plan paysage et études paysagères

Site emblématique des Monedieres

Plan Paysage Vallée de la Diège

Chartes paysagères locales du PNR ML

La Courvine et son plateau creusois

Les Sources

Autres chartes paysagères

Pays Monts et Barrages

Pays de Meymac

Pays de Vassivière

PNR_Millevalches

La charte pour les paysages du territoire du PNR ML permet **l'approche globale de l'ensemble du ou des paysages du parc et la compréhension de leur organisation**. C'est à cette échelle qu'est définie **la stratégie d'intervention en lien avec les mesures de la charte du PNR ML 2018-2033**.

Cependant, la connaissance fine des paysages, la spatialisation des enjeux, la définition des objectifs de qualité paysagère et la déclinaison opérationnelle des actions sont envisagées à l'échelle des **ensembles de paysages, secteurs de paysage homogènes et pertinents vis-à-vis de la mobilisation des acteurs ou d'un travail en atelier participatif**.

Extrait de la **Convention européenne du paysage** Florence, 20.X.2000

Article 5 – Mesures générales Chaque Partie s'engage : a à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ; b à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 ; c à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage mentionnées à l'alinéa b ci-dessus ; d à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

Article 6 – Mesures particulières A Sensibilisation Chaque Partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

... en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages, chaque Partie s'engage : a i à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire ; ii à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ; iii à en suivre les transformations ; b à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés. 2 Les travaux d'identification et de qualification seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne en application de l'article 8. D Objectifs de qualité paysagère Chaque Partie s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public conformément à l'article 5.c. E Mise en œuvre Pour mettre en œuvre les politiques du paysage, chaque Partie s'engage à mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages.

Quelques rappels réglementaires :

- En 1977, la **loi sur l'architecture** mentionne le paysage : 'L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public' (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977)
- La **Loi 'Montagne'** de 1985 relative au développement et à la protection de la montagne vise explicitement la protection des paysages
- En 1993, la **loi dite 'Paysage'** sur la protection et la mise en valeur des paysages a pour but de protéger et mettre en valeur les paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels. C'est une loi d'aménagement et d'urbanisme qui traite notamment des Parcs naturels régionaux
- La **loi 'Barnier'** du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement stipule que 'les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commune de la nation' (art L.110-1 du Code de l'Environnement)
- La **loi d'orientation agricole** du 9 juillet 1999 fait de l'entretien des paysages un des volets de la politique agricole et le code rural oblige à prendre en compte la protection des paysages dans l'aménagement rural
- La **Convention européenne du Paysage**, signée à Florence le 20 octobre 2000, prescrit d'intégrer le paysage dans toutes les politiques sectorielles. Le paysage ne se limitant pas aux seuls paysages remarquables, mais comprenant aussi les paysages ordinaires ou dégradés
- Le **Code de l'Urbanisme** impose la dimension paysagère dans tous les documents d'urbanisme, y compris les permis de construire.
- D'après l'article R333-4 du **Code de l'Environnement**, les cinq missions des Parcs naturels régionaux sont :
 - la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
 - l'aménagement du territoire,
 - le développement économique et social,
 - l'accueil, l'éducation et l'information,
 - l'expérimentation, l'innovation
- Enfin, le paysage fait l'objet du dernier titre de la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** de 2016 qui précise :
 - Art. L. 350-1 A.-Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.
 - Art. L. 350-1 B.-L'atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.
 - Art. L. 350-1 C.-Les objectifs de qualité paysagère désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DU PNR ML	13
A. Un paysage qui se définit par contraste	13
B. Un relief de moyenne montagne, des alvéoles, une multitude de sources et cours d'eau	15
C. Des vallées qui rayonnent, traits d'union entre le haut plateau et la périphérie.....	17
D. Des paysages emblèmes du territoire	18
E. Les sens de la Montagne limousine.....	20
F. Un paysage aménagé pour l'exploitation des ressources.....	22
G. Un paysage agropastoral habité, des traditions de bâtisseurs et de migrants.....	25
I. Un territoire aux multiples paysages.....	26
J. Premiers enjeux à l'échelle de l'ensemble du territoire	31



II. CARTOGRAPHIES DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DU PNR ML..... 32

A.	Atlas cartographique	32
1.	L'inventaire participatif des éléments patrimoniaux	32
2.	La structuration de l'espace.....	36
3.	La carte sensible des paysages	38
B.	Découpage et articulation des entités paysagères.....	39
1.	Les types de paysage	40
2.	Les ensembles paysagers.....	41
3.	Les unités paysagères	43
4.	Les Sites d'Intérêt Ecologique et Paysager (SIEP)	44

III. LES CINQ TYPES DE PAYSAGE 45

A.	Le type des hauts plateaux.....	45
B.	Le type des massifs	49
C.	Le type des piémonts et plateaux	53
D.	Le type des monts et collines.....	57
E.	Le type des vallées	60

IV. LES OBJECTIFS D'ACTION DE LA CHARTE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE DU PNR ML..... 65

A.	Rappel des principaux enjeux paysagers identifiés	65
B.	Objectifs d'action de la charte des paysages	66

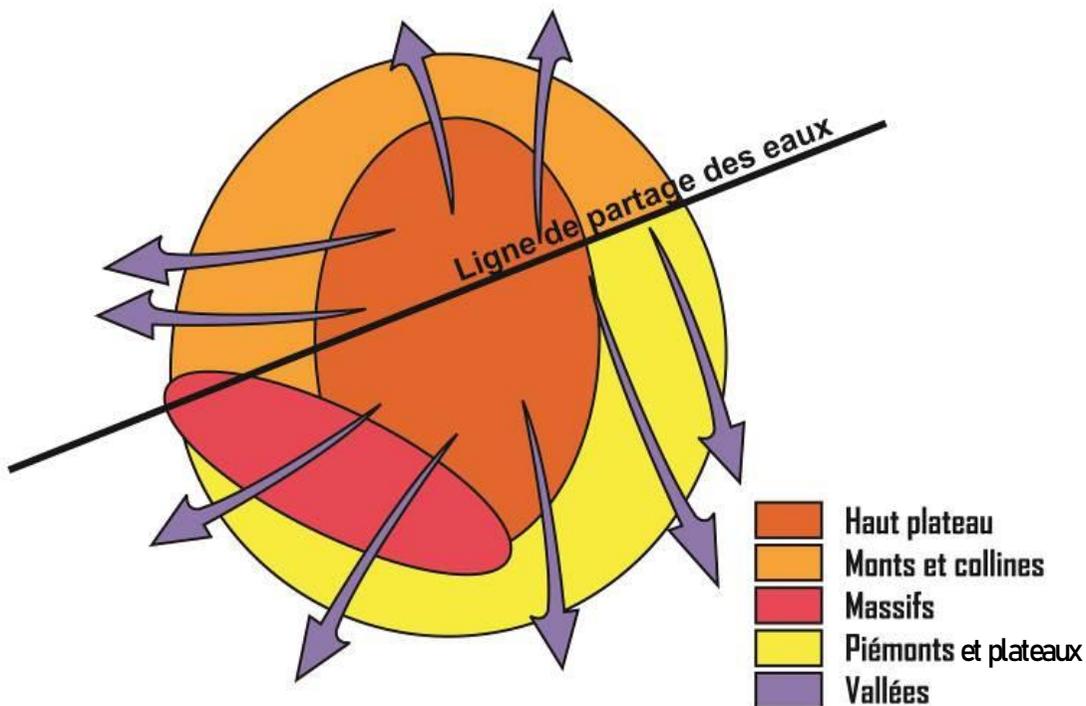
I. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DU PNR ML

A. Un paysage qui se définit par contraste

Le parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'étend sur une superficie de 3 350 km² sur la partie orientale du Limousin. Il recouvre le **plateau de Millevaches qui, avec les massifs des Monédières et du Mont Gargan, représente l'essentiel de la Montagne limousine, contrefort du Massif Central** où les altitudes comprises entre 700 et 900m, avoisinent avec les 1000m au Mont Bessou, point culminant du Limousin. Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400m et s'étire jusqu'à la limite de la région auvergnate.

Eymoutiers, Felletin, Meymac et Treignac, les quatre **villes portes** du territoire Parc se trouvent sur ces marges, adossées à la Montagne limousine.

Ce territoire correspond donc aux premiers reliefs rencontrés depuis la façade atlantique, ce qui entraîne un **climat plutôt frais, humide et balayé par les vents**. L'hiver y est plus froid et plus long que sur le reste du Limousin et les précipitations notamment neigeuses peuvent être importantes. Aucune vallée ne traverse le territoire de part en part.

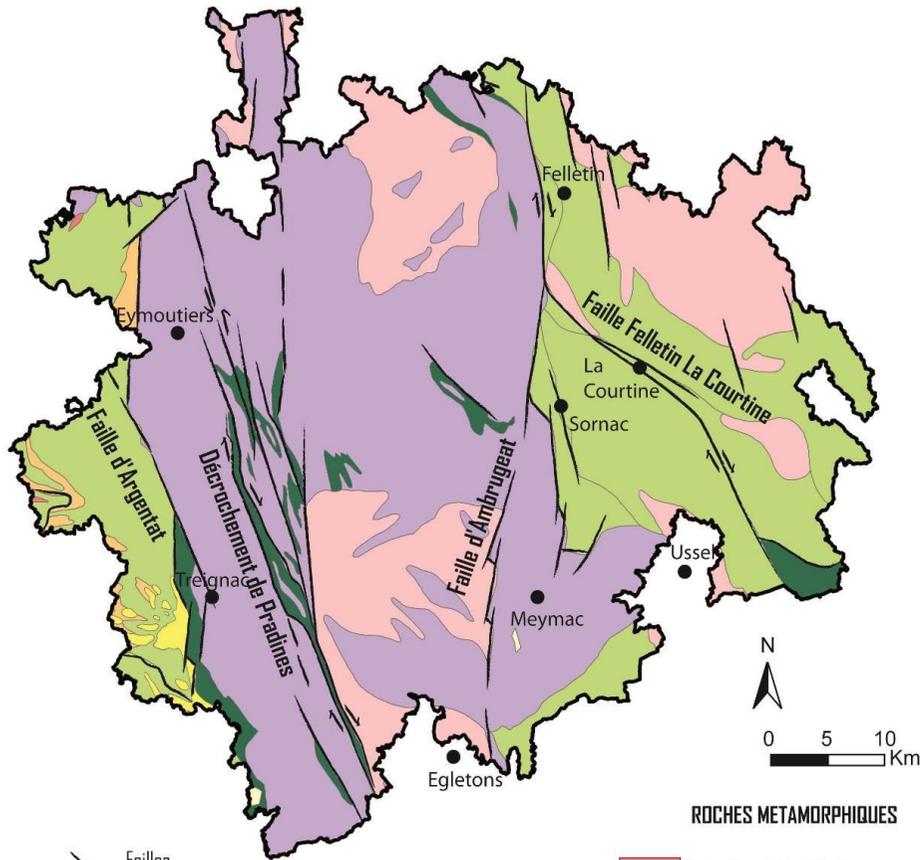


Territoire de mille sources, les vallées prennent leur naissance au cœur du plateau de Millevaches et rayonnent à partir de celui-ci en se répartissant de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Loire et celui de la Dordogne.

Malgré une **continuité de forme de relief** et l'absence de coupures franches entre les différents espaces, certaines nuances dans le paysage ont été mises en exergue afin d'apporter une possibilité de lecture globale à l'échelle du territoire. Des ateliers cartographiques notamment conduits par Alain Freydet, paysagiste de Creuse, ont ainsi permis de **schématiser une organisation du territoire** du PNR ML grâce à un découpage en **cinq types de paysage** représentés chacun par une couleur sur le schéma ci-contre.

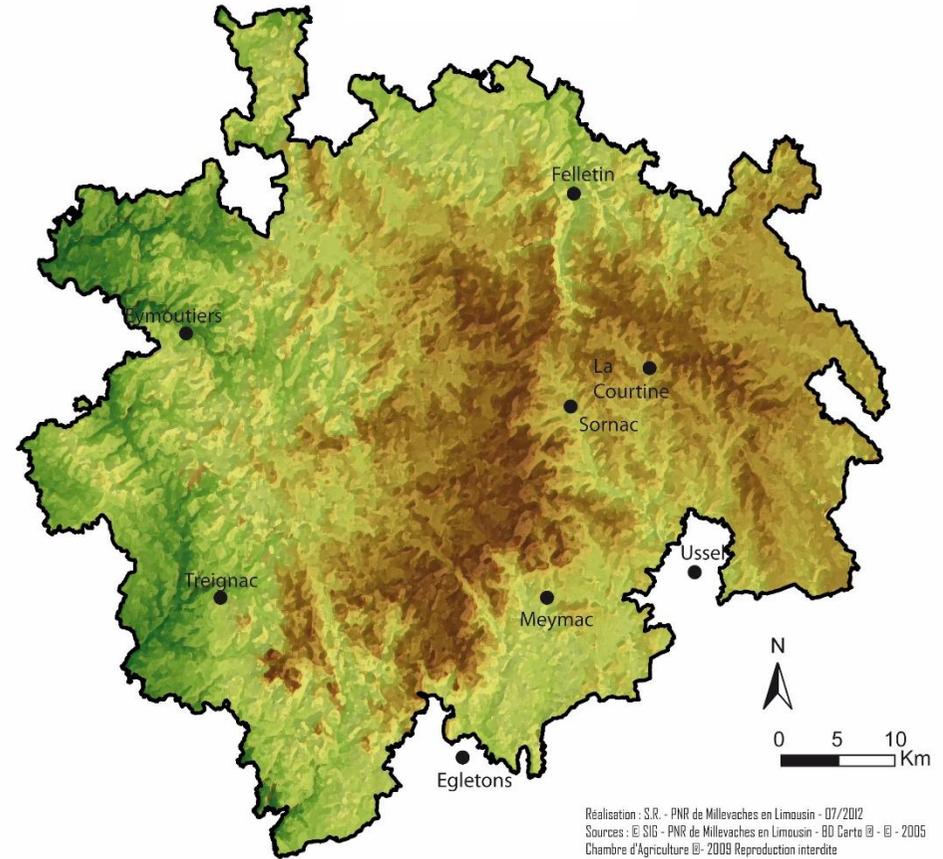
Une schématisation à l'extrême permet de comprendre cette organisation très facilement. Sans toutefois correspondre à une définition stricto sensu d'un point de vue géomorphologique, la dénomination permet de localiser les secteurs et de leur suggérer une tonalité. Ainsi, le **'haut-plateau'** central dont l'altitude dépasse le plus souvent les 800m est encadré d'espaces d'altitudes moindres : les **'piémonts et plateaux'**, ainsi que les **'monts et collines'** situés entre 600 et 400m. Une barre de **'massifs'** joue le rôle de transition entre le 'haut plateau' et les 'piémonts et plateaux' au sud, et un certain nombre de **'vallées'** majeures qui se forment sur le haut-plateau rayonnent vers la périphérie du territoire.

Carte géologique simplifiée du territoire du PNR ML



Réalisation : S.R. - PNR de Millevalches en Limousin - 07/2012
Sources : © SIG - PNR de Millevalches en Limousin
Chambre d'Agriculture © - 2009 Reproduction interdite

Carte du relief du territoire du PNR ML



Réalisation : S.R. - PNR de Millevalches en Limousin - 07/2012
Sources : © SIG - PNR de Millevalches en Limousin - BD Carthage © - © - 2005
Chambre d'Agriculture © - 2009 Reproduction interdite

B. Un relief de moyenne montagne, des alvéoles, une multitude de sources et cours d'eau

Cette Montagne limousine et ses contreforts sont les **reliques d'une très ancienne chaîne de montagne** qui dépassait les 8000m. **Aplanie par l'érosion**, cette ancienne montagne a été soulevée à nouveau lors de **l'orogénèse alpine** qui a alors donné une orientation nord-est, sud-ouest au relief. Les plateaux, les failles et même les volcans d'Auvergne datent de cette époque. Une **érosion très lente, principalement sous l'action de l'eau a ensuite redessiné la montagne de faible altitude ou plateau** que nous connaissons aujourd'hui. Cette érosion, en exportant le matériel sus-jacent, a conduit à l'affleurement de roches formées très profondément : **les granites**.

Le granite est une roche dure, et donc difficilement altérable. Son érosion est par conséquent lente. C'est la géomorphologie régionale liée au parcours lent et superficiel de l'eau, avec une distance de parcours plutôt longue pour une différence d'altitude relativement faible sur le plateau, qui est à l'origine de ces **reliefs arrondis et vallonnés, moutonneux**. Le territoire se caractérise ainsi par ces **reliefs doux en plateaux usés par le temps, aux pentes légères, par ces collines, puys, creux et cuvettes**, de faible amplitude ménageant des vallées au fond souvent très distendus, parmi lesquelles serpentent les **nombreux cours d'eau**.

La présence de ce granite marque fortement l'identité du territoire. Visible, cette roche apparaît en **gros blocs** et sous sa forme altérée en **arène granitique** appelée 'tuf'. On la retrouve également sous forme de **chaos granitiques** sur les collines ou en fond de vallée.

D'autres roches que le granite se retrouvent cependant dans le sous-sol du territoire : les **gneiss**, roches métamorphiques sur les franges ouest et est, qui sont également à l'origine de relief doux et qui se retrouvent, tout comme le granit, dans les constructions et les monuments. Le **micaschiste**, roche caractérisée par un feuilletage très marqué et par conséquent beaucoup plus altérable, est présent quant à lui au niveau des failles. Le relief qui en résulte est en principe plus découpé que sur le reste du territoire.

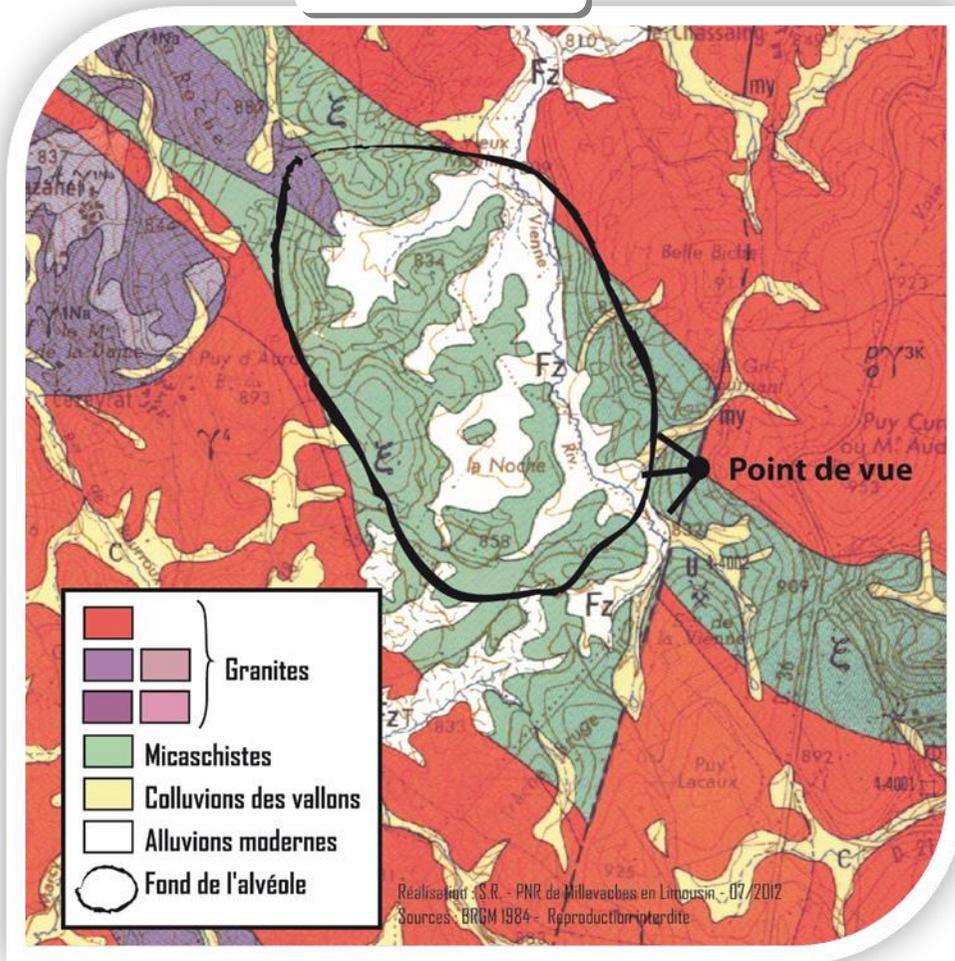
Puisque la longue érosion de ces roches, principalement granitiques, a conduit à des reliefs relativement doux, souvent sans abrupt, ni rupture franche, les **dénivelés atteignent rarement 300m** même dans le Massif des Monédières. Les pentes peuvent être fortes mais seulement dans les vallées où les falaises restent très rares. Les vues sont parfois lointaines voire spectaculaires. Elles donnent à l'occasion à voir les monts du Massif Central, mais cela est peu fréquent.



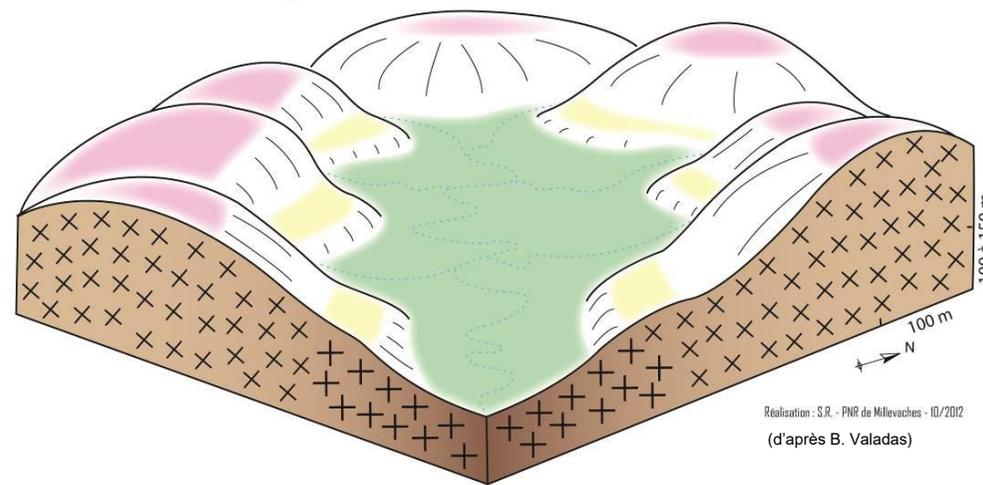
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

L'**alvéole*** des sources de la Vienne s'est par exemple formé au niveau d'un affleurement de micaschiste.

**Exemple de l'alvéole
des sources de la
Vienne**



Modèle alvéolaire
Origine liée à la différence d'altérabilité des roches



- Sommets
- Replats
- Fond plat
- Roches faiblement altérables
exemple : leucogranites
- Roches moyennement à fortement altérables
exemple : micaschistes

C. Des vallées qui rayonnent, traits d'union entre le haut plateau et la périphérie

Du relief central, plateau supérieur ou moyenne-montagne, **rayonnent les cours d'eau**. Ces derniers prennent très souvent leur **source au niveau de structures alvéolaires** au creux desquelles se logent des tourbières, et s'écoulent doucement vers les périphéries du territoire où ils creusent des vallées plus ou moins profondes et entaillées en passant en général par un stade de **vallée à fond plat**.

La morphologie de la vallée dépend avant tout du rapport entre la déclivité du terrain et la distance que l'eau a à parcourir.

Alors que la vallée du Chavanon possède un profil très encaissé de **gorges**, la Maulde va ménager une vallée certes profonde, mais beaucoup plus large.

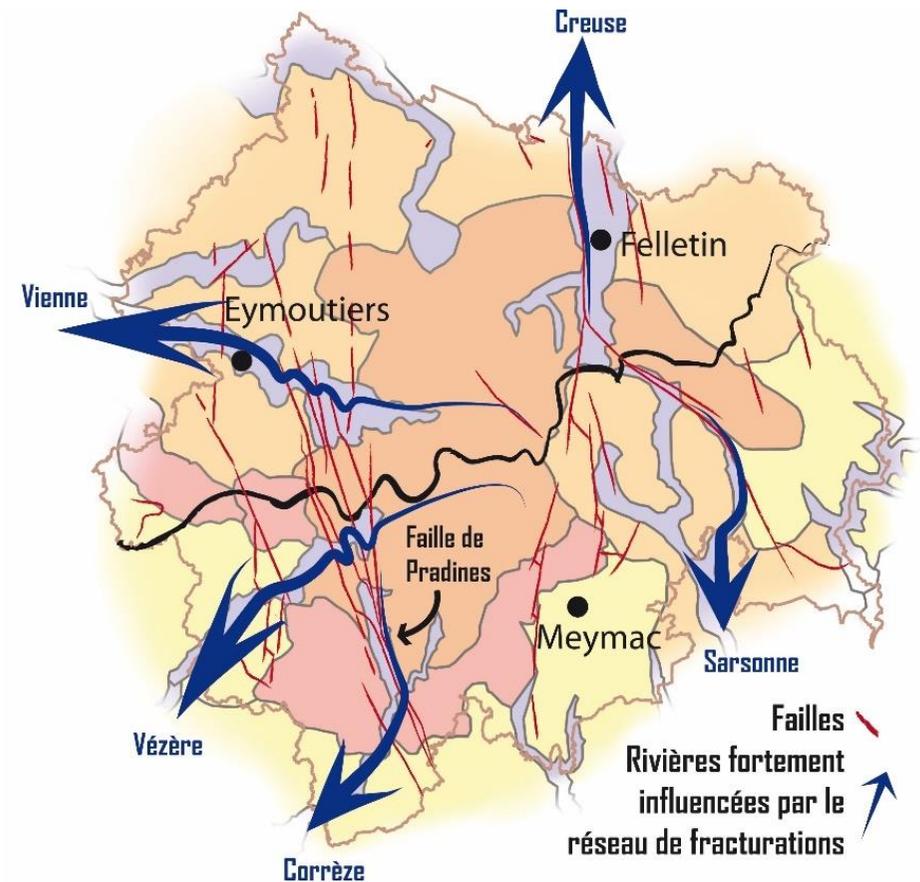
Si la faille de Pradines est la plus connue, toute **une série de fractures orientées sud-est / nord-ouest est répartie sur le territoire**.

Lorsque la direction de la faille suit la pente naturelle, la vallée est quasi-rectiligne, c'est le cas de la Creuse. Les perspectives visuelles peuvent donc y être lointaines.

En revanche lorsque la pente naturelle est perpendiculaire au réseau de failles, les vallées peuvent être influencées par les fragilités du sous-sol et donc le caractère méandreux de leur tracé est ponctuellement accentué. Il est dans ce cas difficile d'obtenir des perspectives sur la vallée en question.

Le parcours de l'eau sculpte aussi les interfluves et participe du modelage de tout le relief de part et d'autre des cours d'eau.

La ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Loire et celui de la Dordogne traverse le territoire d'ouest en est. Les rivières s'écoulent vers le nord rejoignent donc la Loire tandis que celles s'écoulant vers le sud sont affluentes de la Dordogne puis de la Garonne.



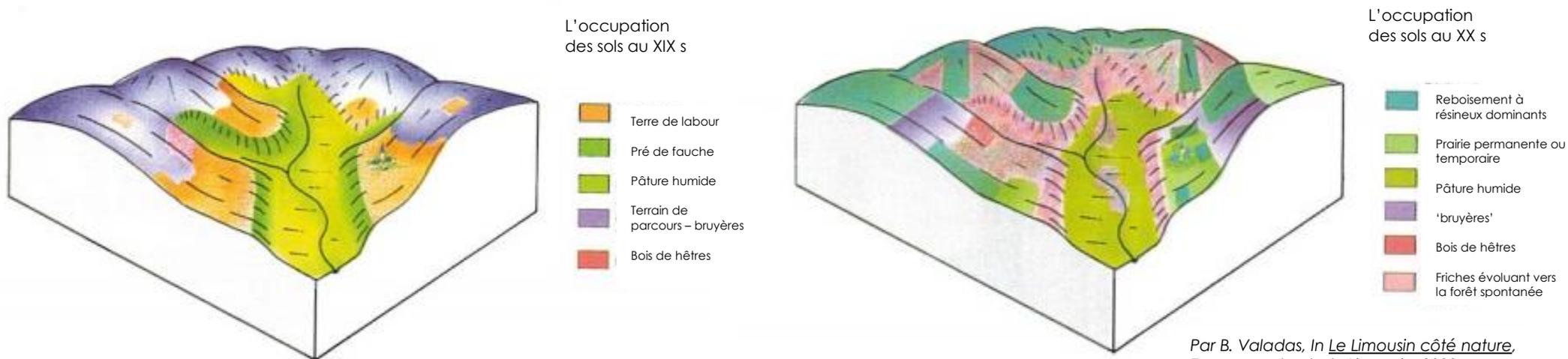
D. Des paysages emblèmes du territoire

L'altitude du territoire, ainsi que le sous-sol granitique et les conditions climatiques relativement difficiles impliquent une certaine rudesse du milieu et inhospitalité surtout sur les espaces les plus élevés. Ainsi, le plateau de Millevaches, cœur du territoire du PNR ML présente un **paysage original à l'échelle régionale qui s'organise autour d'un relief en alvéoles associé à une occupation du sol spécifique** correspondant aux conditions naturelles et au mode d'exploitation ancestral. L'**alvéole est défini par une forme de cuvette d'échelle généralement hectométrique dont le fond plat tranche avec le relief vallonné des alentours. Sur ces fonds plats encerclés par des chapelets de sommets arrondis reposent en général des tourbières.** Le territoire est d'ailleurs connu pour accueillir l'un des plus grands ensembles tourbeux granitiques d'Europe. Des **landes à bruyères** qui occupaient jusqu'à récemment les sommets de ces alvéoles, constituent également un marqueur du territoire. Landes à bruyère et tourbières, 'autrefois', c'est-à-dire entre les défriches du Moyen-Age et les plantations du début du XXème siècle, recouvraient la quasi-totalité du plateau. Elles représentent des espaces évocateurs d'un caractère 'naturel voire sauvage', très difficiles à exploiter, mais que l'homme a pourtant su valoriser : la lande située sur les sommets et les pentes comme terrain de parcours à brebis, lesquelles étaient redescendues le soir à la bergerie de façon à récupérer les excréments destinés à enrichir les terrains situés sur les replats, et la tourbière ou plus généralement le fond humide comme pâture pour les bovins.

Le village, était positionné stratégiquement entre les deux, sans empiéter sur les terres de culture.

Actuellement, ces milieux, précieux pour la biodiversité, demeurent seulement dans une faible proportion (il reste peu de landes sèches) car gagnés par les plantations de résineux et ou réduits à des parcelles en 'timbres-poste' parmi les prairies agricoles de pentes. **Landes et tourbières n'existent plus que sous la forme d'espaces reliques** et font très souvent l'objet de périmètres de protection à caractère environnemental. Leur disparition progressive et la notion de rareté qui en résulte, leur confère une **importante valeur symbolique et patrimoniale**.

Ainsi, bien que de plus en plus souvent discrets ou dissimulés au sein d'espaces boisés, les milieux de landes et de tourbières représentent toujours un **paysage emblématique** du territoire du PNR ML et leur reconnaissance irradie encore au-delà des seuls lieux où on les rencontre. Ce n'est pas seulement le fait qu'ils soient devenus rares qui leur donne toute leur valeur, c'est aussi le fait qu'ils fassent **partie des derniers espaces ouverts au caractère singulier, offrant des perspectives et points de vue sur l'ensemble du territoire.**



Par B. Valadas, In *Le Limousin côté nature*,
Espaces naturels du Limousin, 2000



Tourbière, C. Belime, OPP Vallée de la Diège



Flan de colline bocager avec village, Meymac, M. Mazurier-PNR ML



Lac de Vassivière

E. Les sens de la Montagne limousine

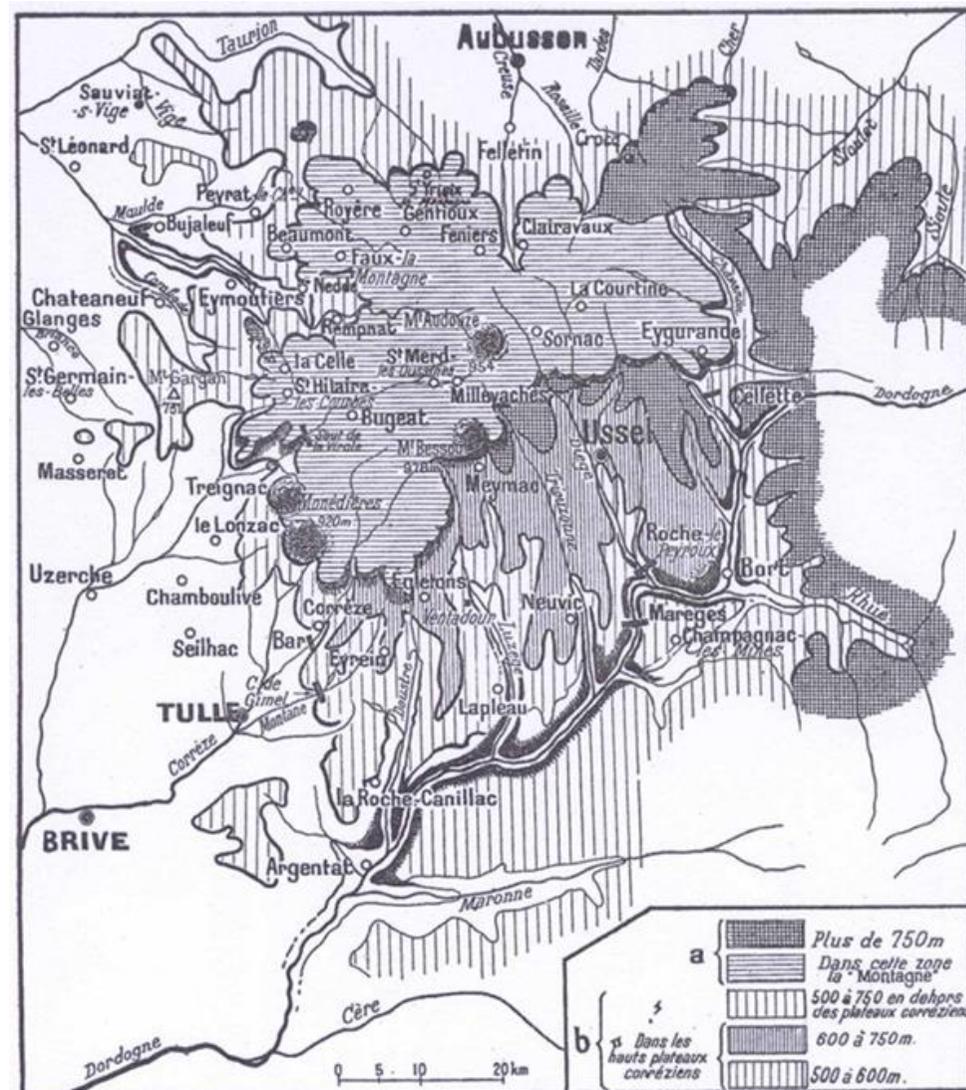
Montagne limousine, plateaux limousins, plateau de Millevaches, les expressions sont nombreuses pour qualifier tout ou partie du territoire du PNR ML. Il arrive même que l'on distingue les plateaux de Millevaches, de celui de Gentioux et de La Courtine, eux-mêmes intégrés dans une de ces dénominations plus génériques. L'agencement d'apparence complexe des formes de relief, le nombre limité de repères (Mont Bessou, Mont Audouze, Massif des Monédières...), les points de vue réduits vers le lointain, l'absence de coupures franches entre le plateau de Millevaches et ses franches... complexifient la compréhension de l'organisation et de la délimitation des espaces, et multiplient par la même occasion les qualificatifs pour les désigner. Suivant la position relative de l'observateur, sa connaissance du terrain et la précision recherchée, l'usage d'un mot ou d'un autre pour désigner un territoire en dit long sur la manière de le percevoir et de le pratiquer.

Un petit rappel permet de replacer ces qualificatifs dans leur contexte.

L'ensemble des communes du territoire du PNR ML est classé en zone dite « de montagne » par la législation française, c'est-à-dire qu'elles seraient toutes caractérisées : « (...) par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques ».

La géographie définit quant à elle la montagne comme étant : « Une région élevée présentant de grandes dénivellations variant constamment le long d'un même versant, des pentes longues et raides reliant des crêtes élevées à des vallées profondes. Elle se caractérise par son altitude, la largeur et la profondeur de ses vallées, par l'orientation et la forme de ses crêtes, par la disposition de son réseau hydrographique. »

Ainsi, la Montagne Limousine se distingue par la présence de relief et une **altitude relativement élevée par rapport au reste du Limousin**. De plus, l'**encaissement des vallées** augmente avec la distance aux sources. Les plus gros cours d'eau peuvent ainsi s'encaisser à environ 300m de profondeur pour une largeur de vallée d'une quinzaine de kilomètres.



Le Limousin oriental.

A. — La « montagne » limousine et son avant-pays occidental.

B. — Les hauts plateaux corréziens.

(d'après Schmitt et Timbal, 1950, in La Région limousine, Charles Lavauzelle et Cie, Paris)

Ce relief relatif et la position **face aux vents d'ouest** en font un territoire où **l'hiver, qui dure 5 à 6 mois, retarde la période de végétation et rend difficile la culture de la terre**, surtout au cœur du plateau. Un **relief**, même de faible envergure, **un climat rude, mais surtout une végétation** jusqu'à il y a peu, basse, caractéristique de la roche-mère et du pâturage, et qui se démarque bien du reste de la région..., tout cela rappelle effectivement des **paysages montagnards**.

Ces facteurs de rudesse du milieu ont également fortement impactés les modes de vie des habitants, les landes pâturées par les brebis et les petites exploitations agricoles ne généraient pas suffisamment de revenus pour assurer la subsistance de la famille et de nombreux travailleurs allaient offrir leurs services en maçonnerie, sciage de bois, commerce, service... dans les grandes villes. Les **activités et migrations saisonnières** peuvent également être considérées comme une caractéristique des territoires de montagne.

Enfin, plus récemment, une **large forêt de conifères**, plantée au siècle dernier, a recouvert de grandes surfaces du territoire. L'importance de ces boisements dans le paysage, par leur couleur sombre été comme hiver, n'est pas sans rappeler d'autres massifs montagneux et renforce dans un certain sens aussi, le caractère montagnard :

« La perception des paysages de moyenne montagne en Limousin associe deux éléments : d'une part les reliefs qui constituent les volumes montagneux, d'autres part la couverture végétale à dominante forestière qui les habille en les assombrissant » (M.Périgord, 1993)

Ce boisement relativement récent génère ce que l'on appelle une **inversion paysagère**. Puisqu'il y a 100 ans, c'était au contraire la raréfaction de la végétation arborée et la couverture de landes qui caractérisaient l'arrivée sur la Montagne limousine. C'est donc un changement plutôt brutal de paysage et des représentations associées qui s'est opéré et peut perturber les perceptions du territoire.



Reconduction du point de vue d'une carte postale ancienne à Saint-Setiers par C. Belime en 2019 dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage de la Vallée de la Diège du PNR ML

F. Un paysage aménagé pour l'exploitation des ressources

Malgré l'aspect sauvage et naturel de certains espaces, le territoire n'en reste pas moins un **territoire presque entièrement aménagé et exploité par l'homme**. Espaces agricoles faits de prairies et cultures bordées de murets en pierre ou de haies arbustives et arborées, ... **Rivières aménagées**, sous forme de dérivations, de **lacs et d'étangs** de retenues pour l'énergie hydraulique et le tourisme... **Forêts plantées** et/ou gérées dans un but de production sylvicole... Même les **tourbières et les landes, espaces dits « naturels »**, sont en fait des milieux mis en valeur par l'activité humaine, ces dernières, à l'état naturel, devant progressivement évoluer vers un boisement.

Les vrais espaces « naturels » seraient donc finalement les espaces abandonnés et qui évoluent librement. Ce qui est nommé péjorativement : **friche, accru ou taillis**, qu'il soit agricole, forestier (forêts non gérées)... Cette réflexion raisonne avec le concept de '**Tiers paysage**' défini par Gilles Clément.



Paysage agricole du plateau du Lonzac



Vue de Viam : village et lac

La nature de l'aménagement et de la valorisation du territoire a cependant bien évolué en un siècle. Les parcours à brebis et prairies ont été en grande partie remplacés par des forêts de conifères plantées ou par des prairies. Les tourbières, délaissées par l'activité agricole, sont progressivement colonisées par des boisements naturels. Tout ceci entraînant une **forte recomposition du paysage** de Millevaches.

Contrairement à ce que Marius Vazeilles prônait, c'est-à-dire un mélange de bois et de prés, 'prés-bois', ou 'forêt paysanne', l'exploitation forestière s'est rapidement dissociée de l'exploitation agricole, que ce soit du point de vue économique, technique ou paysager.

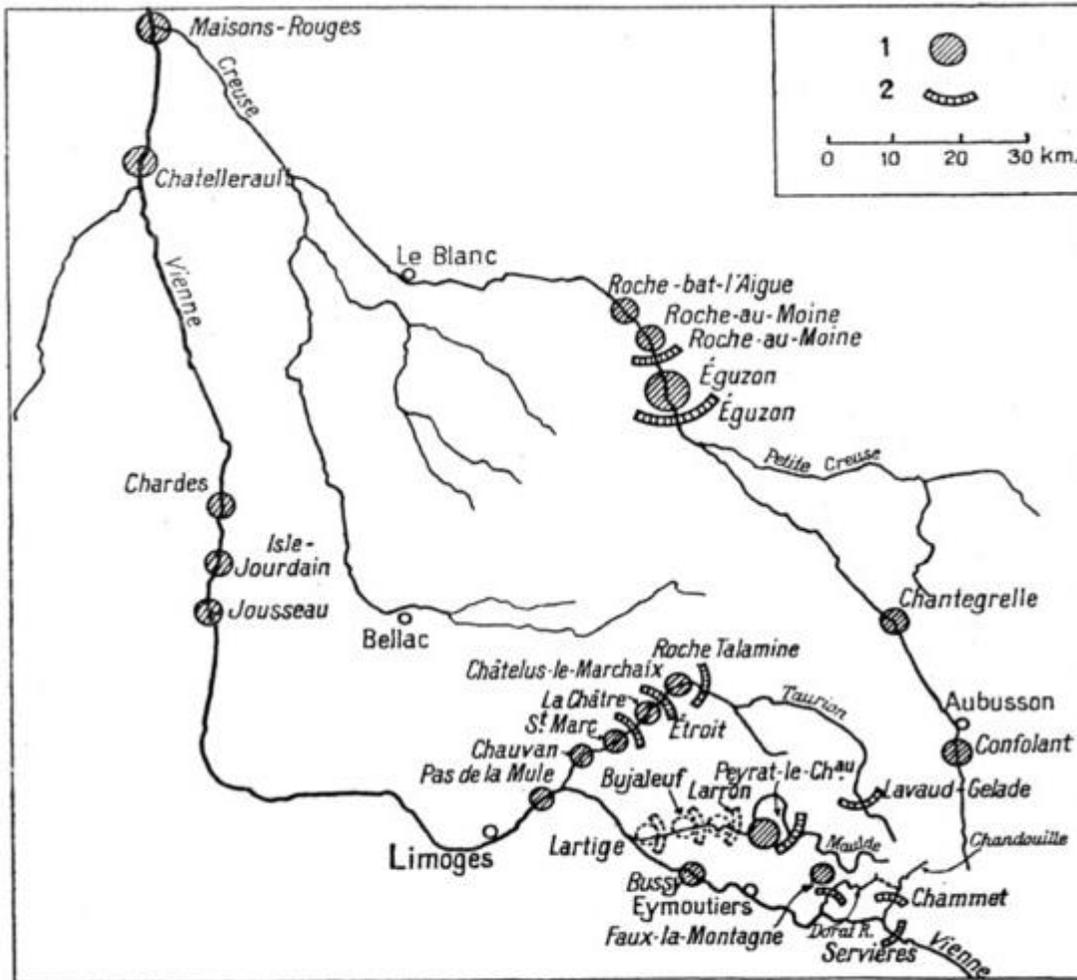


FIG. 1. — LES AMÉNAGEMENTS DU BASSIN DE LA VIENNE. — Échelle, 1 : 1 500 000.
 1, Usine hydroélectrique. — 2, Barrage. — En traits discontinus, usines et barrages en projet.

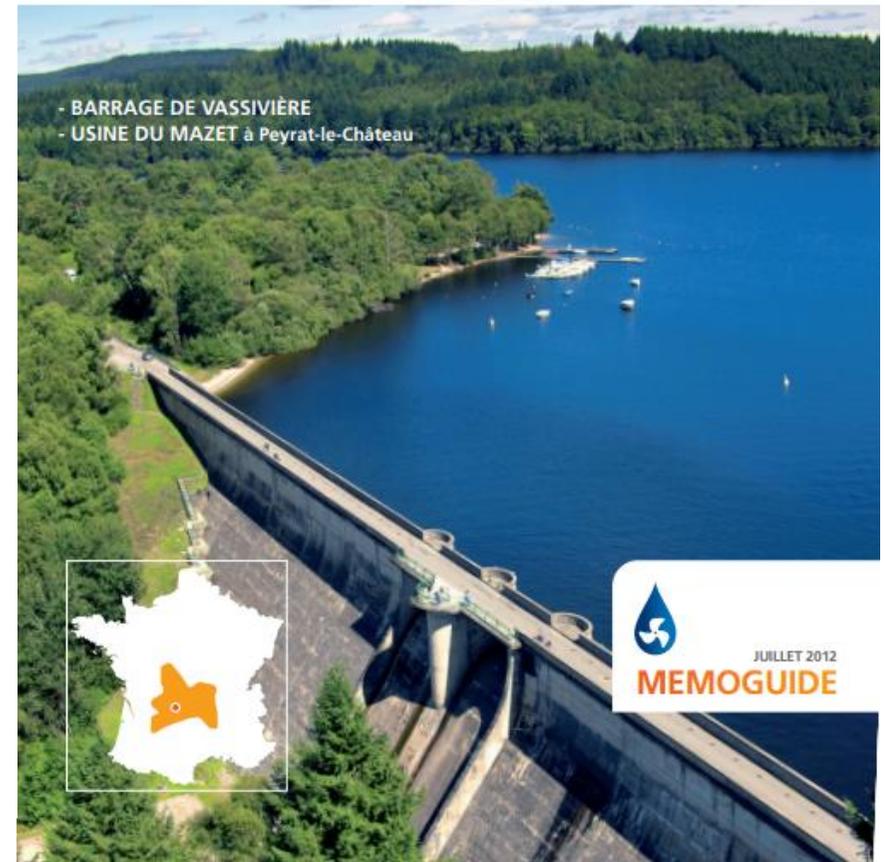
In Annales de géographie, Paule Garenc, 1952



Situés au cœur du Limousin, à la croisée de deux départements, la Creuse et la Haute-Vienne, le lac de Vassivière et son usine hydroélectrique souterraine du Mazet, constituent un aménagement indispensable à la fourniture d'électricité régionale et le pôle touristique le plus important du Limousin.



VASSIVIÈRE

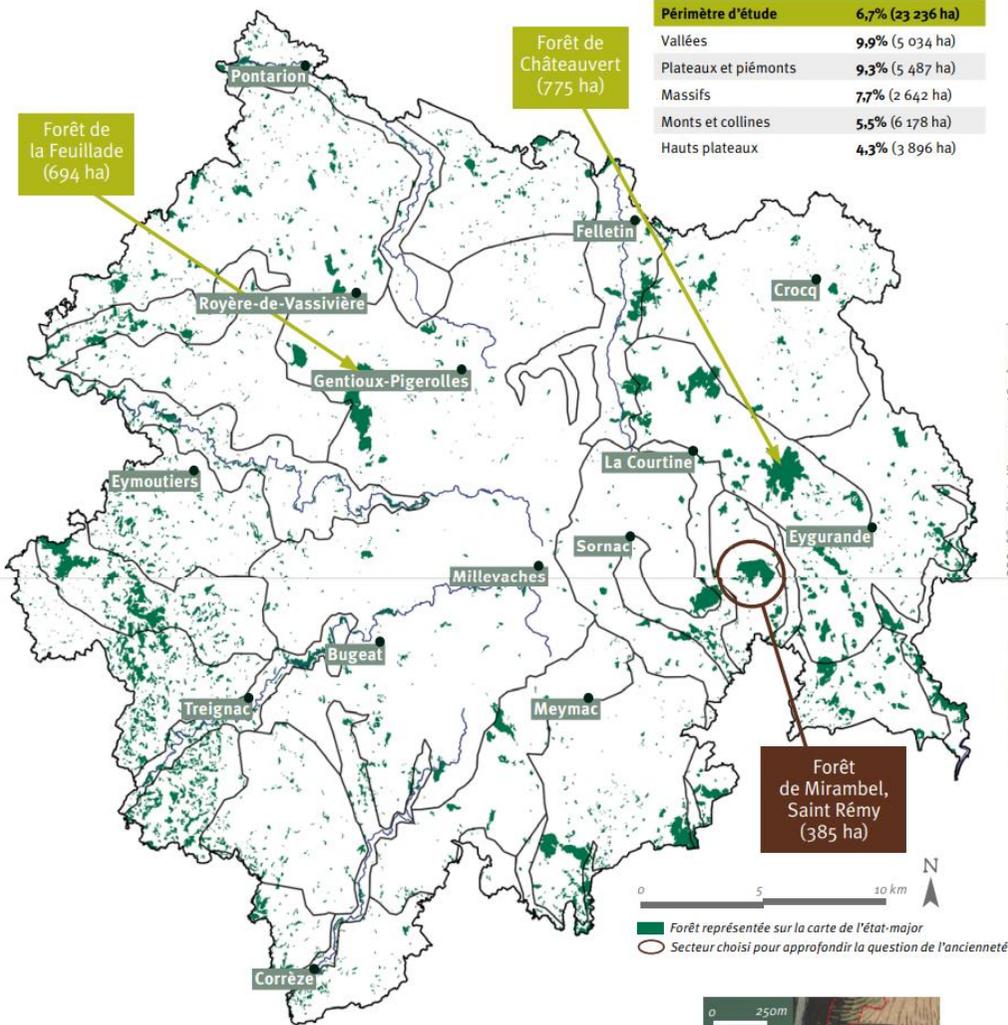


- BARRAGE DE VASSIVIÈRE
 - USINE DU MAZET à Peyrat-le-Château



1842 — 1844

7% de surfaces forestières



TAUX DE BOISEMENT

Périôme d'étude	6,7% (23 236 ha)
Vallées	9,9% (5 034 ha)
Plateaux et piémonts	9,3% (5 487 ha)
Massifs	7,7% (2 642 ha)
Monts et collines	5,5% (6 178 ha)
Hauts plateaux	4,3% (3 896 ha)

Forêt représentée sur la carte de l'état-major
 Secteur choisi pour approfondir la question de l'ancienneté



- D'après la carte de l'état-major, la forêt représentait environ 23 000 hectares au XIXe siècle, soit un taux de boisement de moins de 7% (inférieur à celui des autres Parcs naturels du Massif central mais équivalent à la moyenne nationale estimée entre 5% et 9%).
- La surface moyenne des entités forestières identifiées est de 6,3 hectares. Plusieurs massifs continus de plusieurs centaines

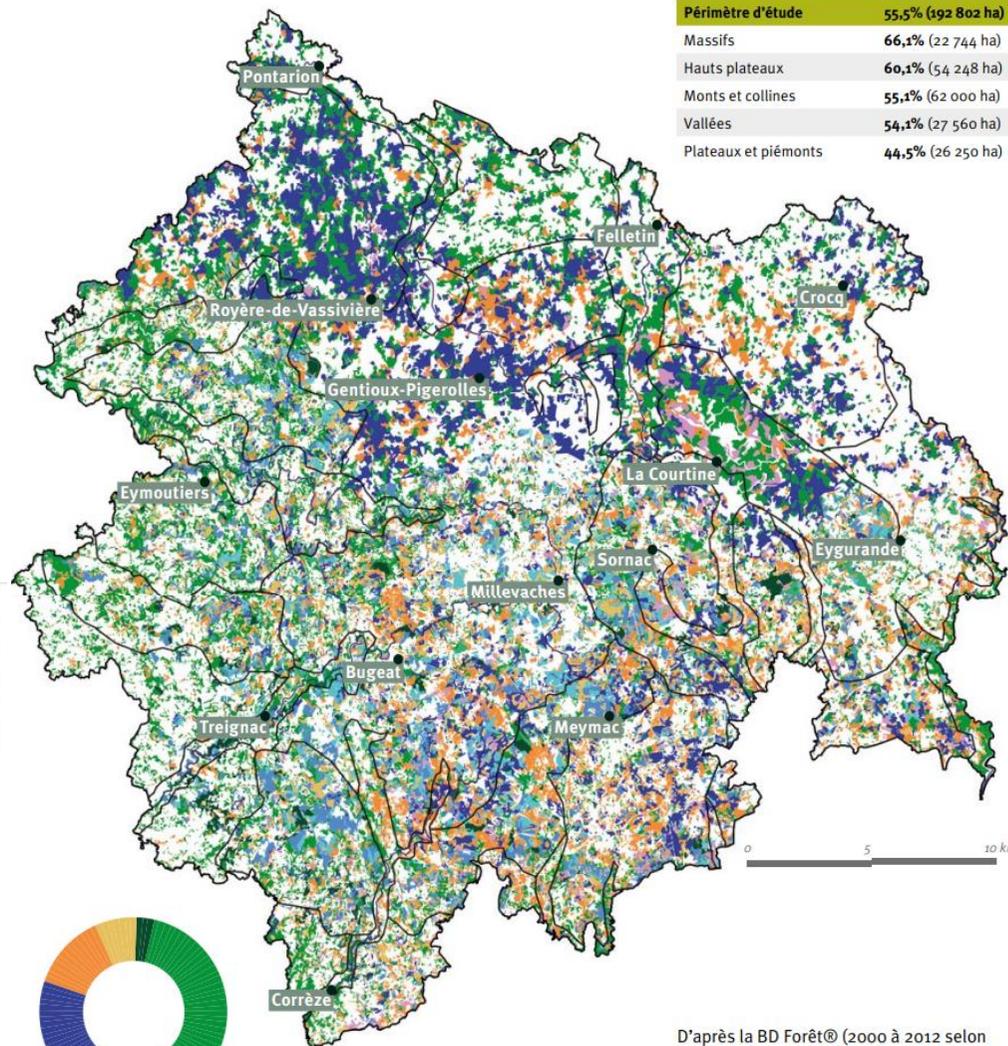
d'hectares étaient déjà présents à l'époque (forêts de Châteaouvert, de la Feuillade, etc.).

- La majorité des entités forestières est identifiée avec certitude (77% des surfaces), mais les contours présentent un doute pour près de 22% des surfaces. L'incertitude quant à la nature forestière des entités est minime (moins de 3% des surfaces).

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

2002 — 2012

55% de surfaces forestières

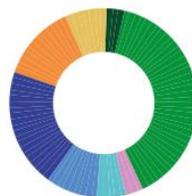


TAUX DE BOISEMENT

Périôme d'étude	55,5% (192 802 ha)
Massifs	66,1% (22 744 ha)
Hauts plateaux	60,1% (54 248 ha)
Monts et collines	55,1% (62 000 ha)
Vallées	54,1% (27 560 ha)
Plateaux et piémonts	44,5% (26 250 ha)

Sources : BD Forêt® v1 (Ecrans : 2000), BD Forêt® v2 (Haute-Vienne : 2010 et Corrèze : 2012)
 Réalisation : IPAMAC (C. Bec) Août 2015

Sources : BD Forêt® v1 (Ecrans : 2000), BD Forêt® v2 (Haute-Vienne : 2010 et Corrèze : 2012)
 Réalisation : IPAMAC (C. Bec) Août 2015



RÉPARTITION DES ESSENCES

Hêtre	1%
Chênes	3%
Feuillus indéterminés	32%
Pins	3%
Sapin, épicéa	5%
Douglas	9%
Conifères indéterminés	22%
Mixte	18%
Indéterminée	7%

La forêt du territoire du PNR de Millevaches en Limousin est majoritairement résineuse, suite au fort reboisement qui s'est opéré depuis la deuxième moitié du XIXe siècle (opérations de reboisement pour la restauration des terrains de montagne (RTM) puis grâce au fonds forestier national (FFN)).

D'après la BD Forêt® (2000 à 2012 selon les départements), la forêt représente près de 193 000 hectares, soit un **taux de boisement du parc de 55,5%**.

Les secteurs des Hauts plateaux et des Massifs sont les plus boisés (taux de boisement > 60%).

Des données plus précises sur la nature des peuplements forestiers sont disponibles à l'échelle du parc (BD Forêts® V1 et V2, IFN 2003 - 2004), cependant elles ne sont pas cartographiées et n'ont pas pu être utilisées directement au cours de cette étude.

G. Un paysage agropastoral habité, des traditions de bâtisseurs et de migrants

Bien que difficiles, les terres du territoire du PNR ML ont depuis longtemps été exploitées et de **nombreux 'villages' semi-dispersés, essentiellement des petits bourgs ou hameaux, occupent la totalité de l'espace de la campagne.** Pour résister aux intempéries, les paysans ont bâtis les constructions nécessaires à leurs activités (chaumière réunissant habitation et grange-étable, four à pain, fontaine, murets de clôture, cabanes de berger...) en pierre locale, le plus souvent le granite. Au début, sans liant autre que la terre et le 'tuf' du pays et couvertes de chaume de seigle, elles étaient implantées en optimisant les conditions de relief, d'exposition, d'accès à l'eau, d'économie, ... Les constructions s'ancrent dans le paysage et raisonnaient avec les couleurs, les dimensions, les rythmes de **l'activité agricole**, laquelle donnait le ton de la majeure partie de ce qui s'offrait au regard. L'aménagement des espaces extérieurs était ainsi organisé de façon fonctionnelle autour du village et de l'exploitation agricole allant jusqu'à se déployer sur la quasi-totalité du territoire (rigoles et levades dans les fonds humides, parcours et cabanes de berger sur les hauteurs...), en mêlant la propriété privée et les espaces communs. Peu d'espaces étaient dévolus à la forêt.

Avec la tradition de la migration des 'maçons de la Creuse' et l'apport de revenus de l'extérieur du territoire, les techniques telles que celles de la pierre de taille (carrières locales) ou l'utilisation de liants se sont développées et les constructions ont pris de l'ampleur. Par ailleurs, les couvertures en ardoises de Corrèze ou en tuiles ont remplacées le chaume. Il arrivait que le migrant matérialise sa réussite par la construction d'une **'maisons de retour de migrant' et/ou aménage des bâtiments pour son 'retour à la terre'**. Ainsi, au fil des générations, s'est exprimée toute une tradition de constructions qui perdurent encore et qui raconte la **façon d'habiter ou la projection de l'idée d'habiter le territoire.**

Les **bourgs étaient des lieux administratifs et commerçants**, de foire ou de marché, accessibles par un **réseau ramifié de petites voies qui convergent souvent en étoile.** Même s'il existait des routes de 'pouge' d'origine gallo-romaine ou antérieure, les principales voies de communication qui desservent les villes situées en périphérie du plateau ont été aménagées tardivement et suivent les lignes de crêtes, de failles ou les vallées orientées nord-sud. La traversée routière est-ouest en cœur du plateau demeure un peu compliquée.

Dans **les rares villes**, des activités spécifiques se sont développées, en lien ou pas avec les ressources locales : cuirs à Eymoutiers, marchands de vin à Meymac, diamant et laine à Felletin... qui ont donné lieu à des constructions particulières. Ces villes ont également presque toujours été le siège d'une occupation religieuse dont les bâtiments ont parfois été conservés.

Concernant la restauration du patrimoine bâti, le territoire du PNR ML dispose d'une Charte de qualité pour la restauration du Patrimoine bâti ancien téléchargeable sur le site internet du PNR ML. http://www.pnr-millevalches.fr/IMG/pdf/charte_de_qualite_du_patrimoine_bati.pdf



Bâti traditionnel aux abords des Monédières



Bourg du Lonzac

H. Un territoire aux multiples paysages

Bien que provenant d'une même origine géomorphologique et d'une tradition agricole globalement similaire, les paysages du PNR ML ont aujourd'hui cette caractéristique de présenter une **variété de nuances et de richesses**. Certains secteurs sont d'ailleurs sujets à d'**importantes transformations**.

Les **espaces emblématiques de landes et de tourbières** qui demeurent sont presque exclusivement présents dans le **cœur du Parc**, sur ce qui est communément appelé « l'Arc tourbeux », on ne les retrouve quasiment pas sur les marges.

De la périphérie au centre du territoire, les paysages et leur typicité se succèdent. Typicités liées au sous-sol, à l'altitude, au relief et donc au climat. On observe une **évolution des espaces agricoles** : les cultures disparaissent au profit de prairies, l'espace agricole se réduit au profit de la forêt, l'élevage bovin se mêle à l'ovin, le bocage disparaît...

Mais également un changement radical en ce qui concerne les **boisements** : plutôt feuillus sur les franges et en grande partie résineux sur le cœur du Parc avec une répartition encore en évolution et la disparition progressives des hêtres d'alignement en bordure de route.

Mais variés également quant à la présence d'**éléments remarquables** (monument, chaos rocheux, lacs ...), de légendes... et aux **perceptions** (points de vue, échelles, ambiances...). Le relief vallonné, composé d'une succession de cuvettes, vallées, vallons, et alvéoles ainsi que l'occupation du sol assurent des paysages tantôt d'aspect sauvage, tantôt domestiques... tantôt intimistes, tantôt ouverts et dégagés offrant des vues lointaines...

Par ailleurs, les boisements de feuillus, les mélèzes en automne, les prairies en fleur mais surtout les landes avec leurs teintes marquées de rose violacé l'été confèrent une **saisonnalité toute en couleurs aux paysages** de Millevaches.



Paysage sous le soleil couchant à Millevaches



Neige à Tarnac, M. Mazurier-PNR ML

Exemples de paysages caractéristiques du territoire du parc naturel régional de Millevaches en Limousin

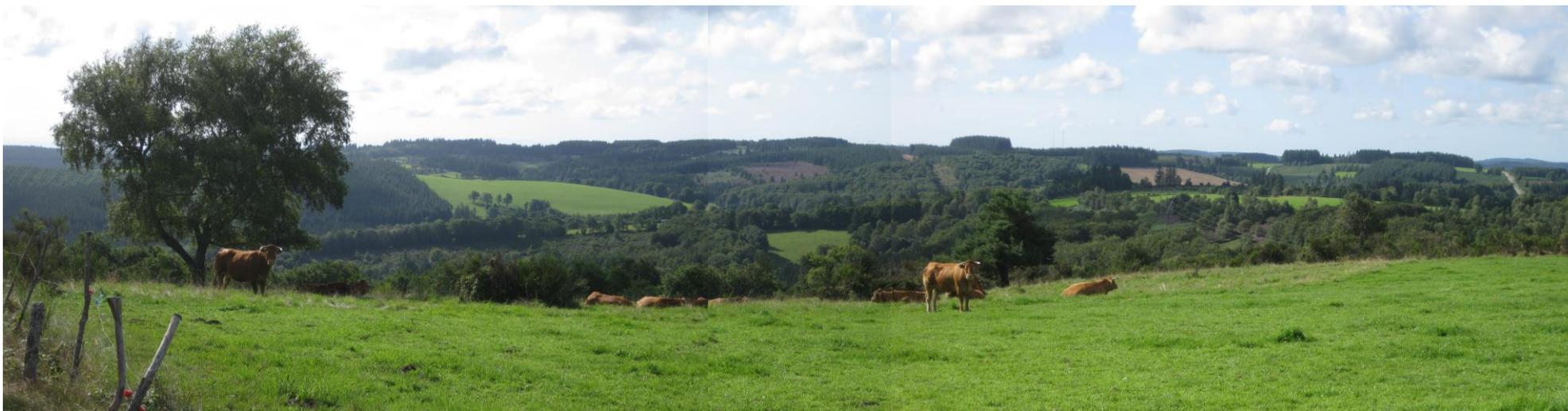


Pont de Senoueix



Point de vue du Mont Gargan





Vue depuis le Mont Audouze



Lande et pierre, M. Mazurier-PNR ML



Hameau à Saint-Setiers, C. Belime, OPP Vallée de la Diège



La Vézère



Vue sur les Monédières



Percée visuelle parmi les résineux, C. Belime, OPP Vallée de la Diège



Silhouette de village dans un paysage de bocage



Panorama depuis le Mont Gargan



Saint-Georges-Nigremont



Vallée de la Creuse

I. Premiers enjeux à l'échelle de l'ensemble du territoire

Premiers enjeux :

- La disparition des paysages emblèmes (landes, tourbières, hêtraies, villages de caractère...), la réduction de leur emprise et perception
- La fermeture des paysages et la perte de la sensation de grands espaces (fragilisation des continuités visuelles, disparition de points de vue, de co-visibilités, éléments de repère, perceptions des silhouettes villageoises et des vallées, réduction des vues larges et horizons lointains...) avec un changement induit en terme d'ambiance paysagère (paysage plus intime, en mosaïque plus resserrée, pouvant aller jusqu'à la sensation de manque de lumière, d'enfermement ...)
- La perte de la singularité de la Montagne limousine (patrimoines et traditions locales, particularités écologiques, mémoire des lieux, gestion des espaces...) et de la richesse des paysages associés
- L'introduction d'éléments standardisés pouvant induire une banalisation des paysages (bâtiments au caractère industriel, terrassements importants, modèles de pavillons importés, ...)
- La faible valeur paysagère de la forêt résineuse monospécifique exploitée en coupes rases (implantation non contextualisée au relief, ni à la présence de hameaux ou d'éléments patrimoniaux, ni aux perceptions paysagères, caractère régulier, uniforme et opaque des résineux, absence de dimension patrimoniale...)
- La diminution de la dimension habitée et animée du territoire (perte d'habitants, augmentation de la surface des exploitations agricoles, diminution des activités artisanales qui animent et entretiennent le paysage - caractère jardiné de la campagne -, abandon de bâti traditionnel, dépeuplement des bourgs, interventions mécaniques lourdes qui paraissent en rupture d'échelle avec les motifs paysagers traditionnels en place ...)

Bilan :

- Il est manifeste que le paysage du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin fait l'objet d'une **profonde mutation**, reflet d'une évolution des activités, des modes d'exploitation des ressources locales, des modes de vie et de la population en général. Cette évolution s'exerce différemment selon les secteurs du territoire et accentue probablement certaines distinctions paysagères. Toutefois, malgré quelques perturbations visuelles et incohérences du point de vue environnemental (coupes à blanc, perte de terrain agricole, destruction de milieux...), **le paysage demeure globalement d'une grande qualité et constitue un potentiel d'attractivité** notamment vis-à-vis de nouvelles populations ou activités.
- Entre le souvenir des puy couverts de landes et de brebis, des chaos granitiques à nus et des fonds tourbeux ouverts où affleure l'eau et naissent les ruisseaux, **l'image d'Epinal du paysage d'autrefois est bien loin**. C'est pourquoi, au-delà du fait de se donner les moyens de **conserver une spécificité, une diversité, une dimension patrimoniale et valorisante du paysage** conciliant la préservation des milieux et richesses naturels avec une **occupation humaine respectueuse de l'environnement et des relations sociales**, c'est aussi un défi pour les habitants et acteurs du territoire que de **s'approprier les caractéristiques et les évolutions paysagères en cours pour construire le paysage 'désiré' pour demain**.

II. CARTOGRAPHIES DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DU PNR ML

A. Atlas cartographique

1. L'inventaire participatif des éléments patrimoniaux

A l'occasion des ateliers de concertation qui se sont déroulés en 2012, notamment conduits par le paysagiste Alain Freydet et qui ont permis le découpage du territoire en différentes entités paysagères, les participants pouvaient remplir une carte dite d' « inventaire du patrimoine ». La consigne donnée était de localiser à l'aide d'épingles colorées et numérotées des éléments patrimoniaux qui ont de l'importance à l'échelle du Parc.

Le nom ainsi que des informations concernant chaque élément localisé devaient être ensuite reportés sur un cahier.

6 types d'éléments patrimoniaux ont été définis :

- Le patrimoine arboré
- Le patrimoine bâti
- Les étangs et lacs remarquables
- Le patrimoine naturel
- Les itinéraires remarquables
- Les points de vue

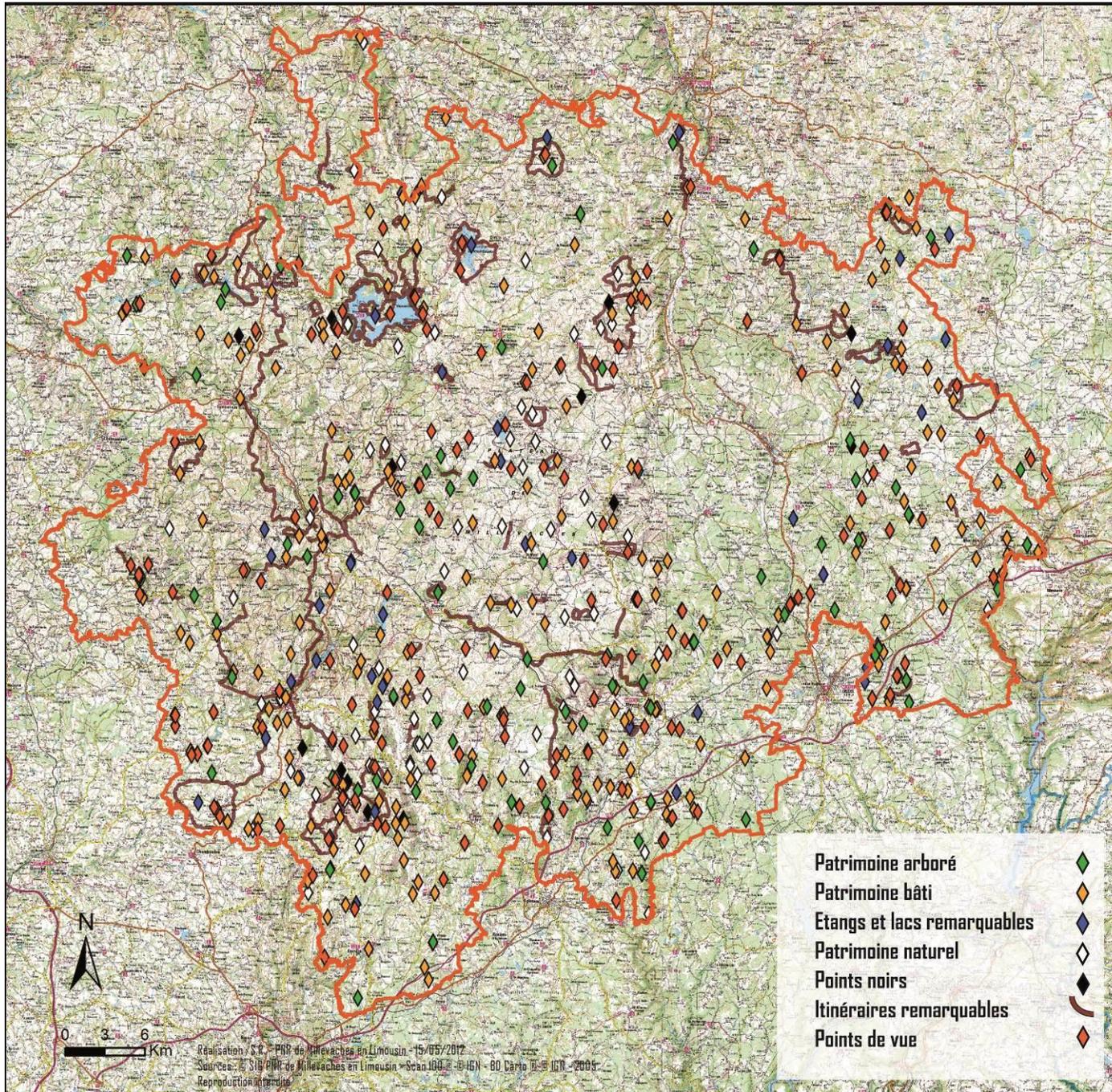
Il a par ailleurs été demandé de localiser des éléments jugés « points noirs » paysagers.

La carte du patrimoine remarquable obtenue est plus ou moins complète suivant les secteurs et la représentation des personnes présentes au moment des ateliers.

De plus, et cela paraît normal, il a été difficile pour les participants de juger de l'importance relative des éléments patrimoniaux à l'échelle du Parc. Ainsi, des éléments de petit patrimoine côtoient des sites emblématiques du Limousin. Un travail de hiérarchisation et de complément des éléments est depuis opéré au fur et à mesure des études de terrain.



Carte du pré-inventaire des éléments patrimoniaux réalisée lors des ateliers participatifs de 2012



Exemples d'éléments patrimoniaux et de motifs paysagers caractéristiques du territoire du parc naturel régional de Millevaches en Limousin



Saint-Setiers, C. Belime, OPP Vallée de la Diège



Bâti traditionnel



Lande de bruyères et d'ajoncs



Croix sculptée en granit



Forêt avec vieux hêtres
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



Nature verdoyante



Brebis de race limousine



Route bordée d'alignements d'arbres (hêtres, chênes)



Silhouette des Monts d'Auvergne



Massif de myrtilliers



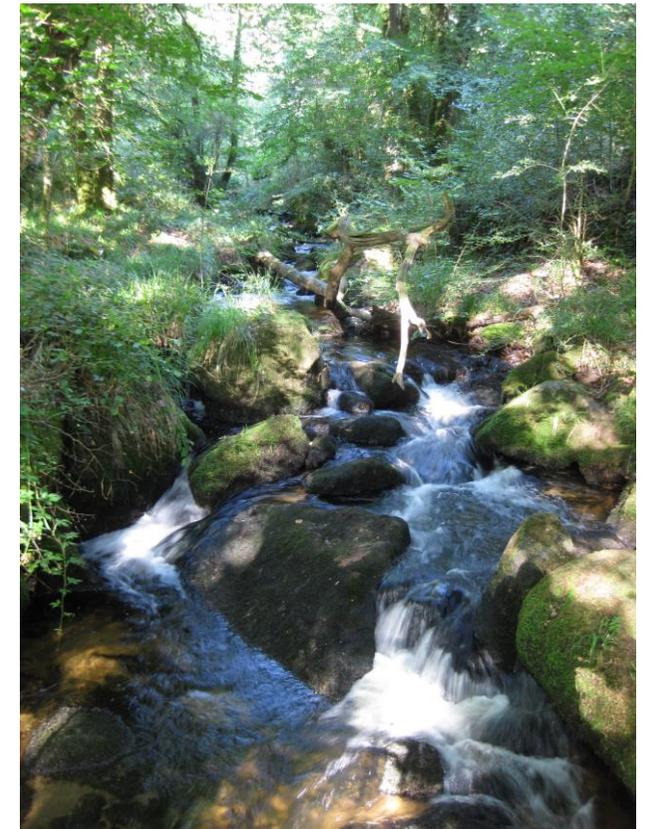
Les touradons dans la tourbière



Éléments de petit patrimoine bâti (moulin couvert en chaume, cabane de berger, muret pierre sèche)



Arbres repères (hêtres)



Eau vive et rochers



Eglise avec un clocher-mur à fronton triangulaire

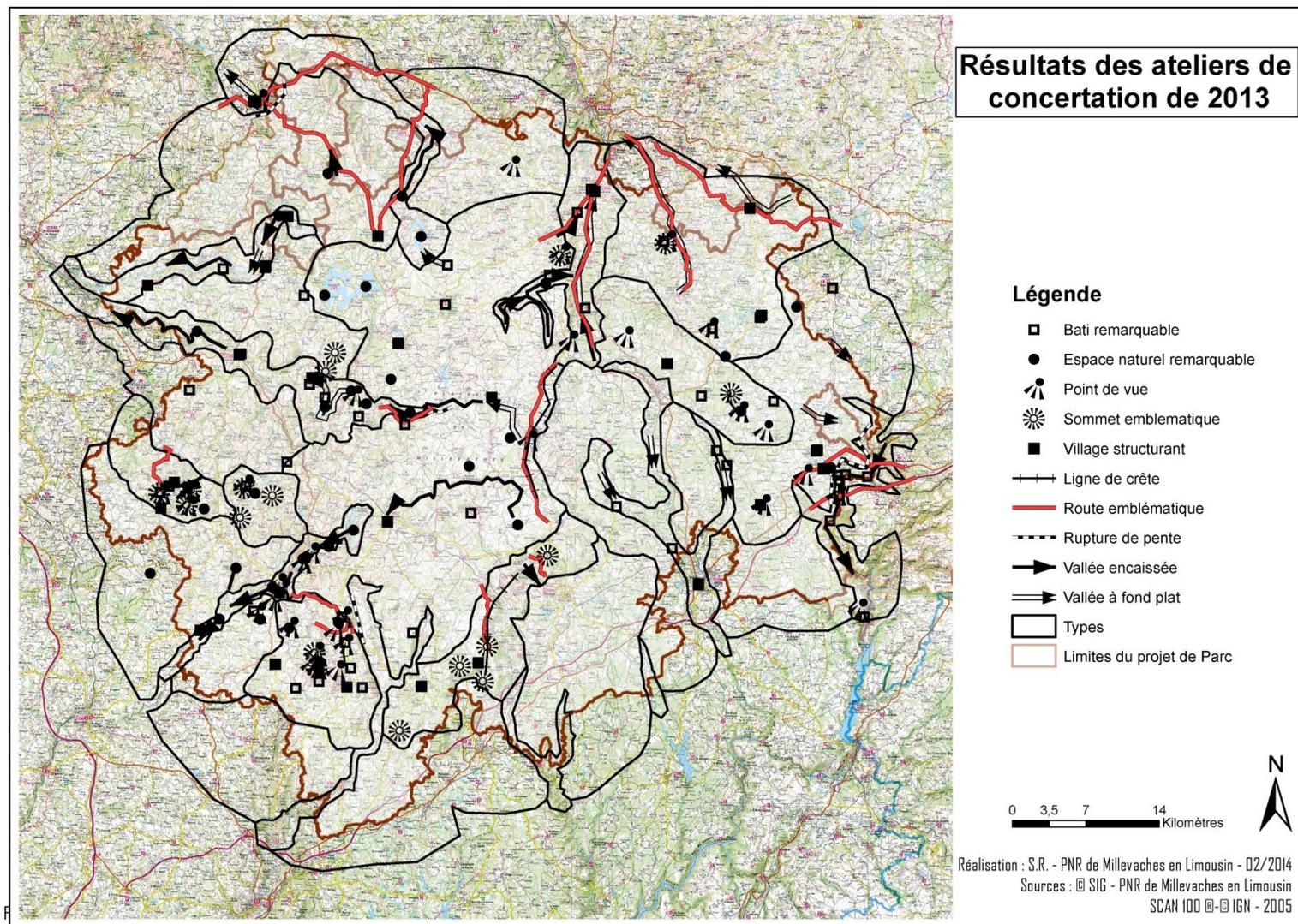


Ruines gallo-romaine des Cars

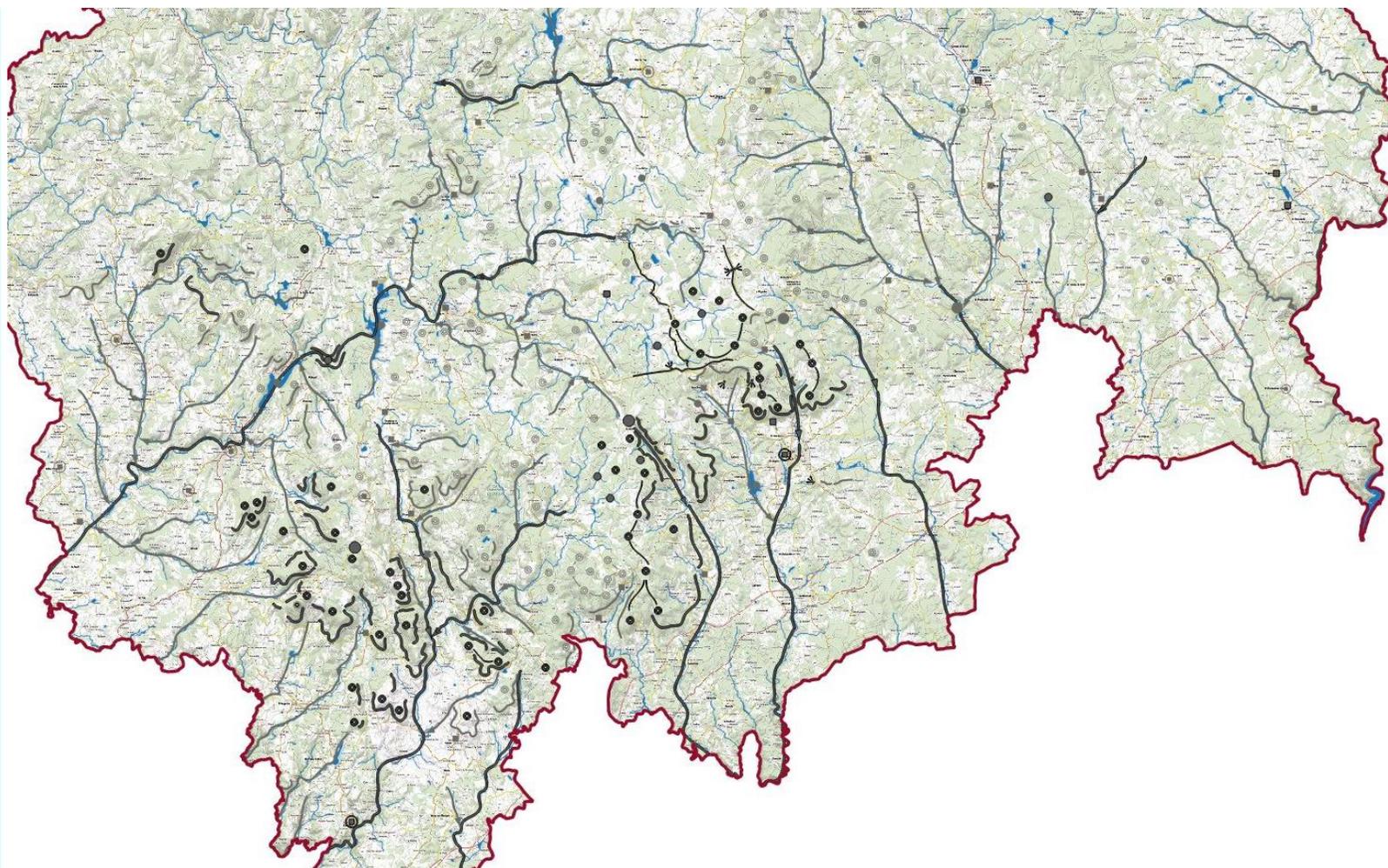
2. La structuration de l'espace

Exercice sur la structuration de l'espace

Un deuxième exercice a été proposé lors des ateliers sur l'identité. Il s'agissait de mettre en évidence les structures paysagères les plus marquantes du territoire à l'échelle des ensembles de paysage. Cet exercice fait référence au modèle de l'étude des structures paysagères menées par la DREAL sur le territoire corrézien du Parc. Il en constitue la partie « regard social » confrontable aux structures identifiées par les professionnels comme étant marquantes pour le paysage du PNR ML.



Extrait de la carte des structures paysagères réalisée sur la moitié Sud du PNR ML par la DREAL



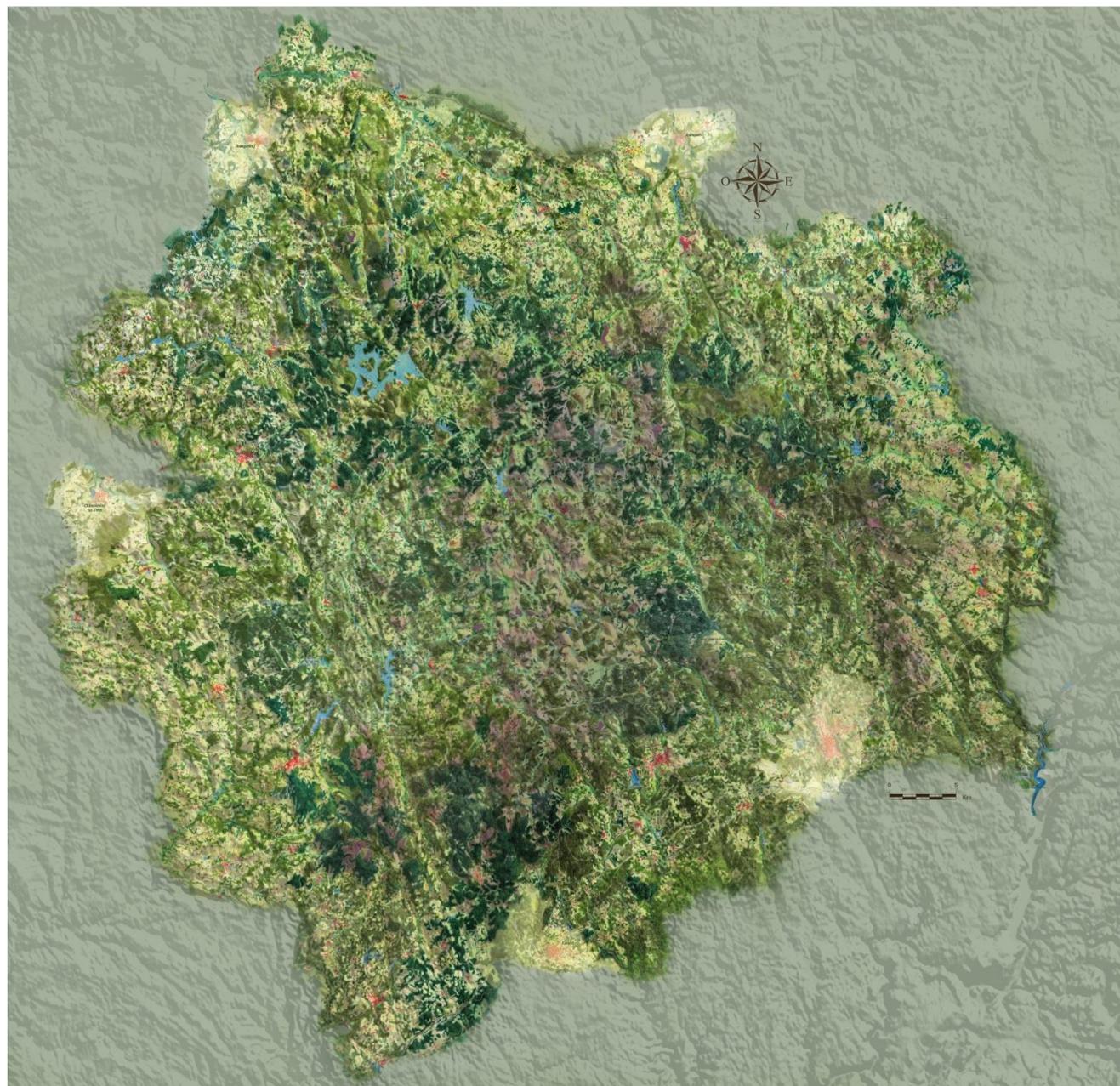
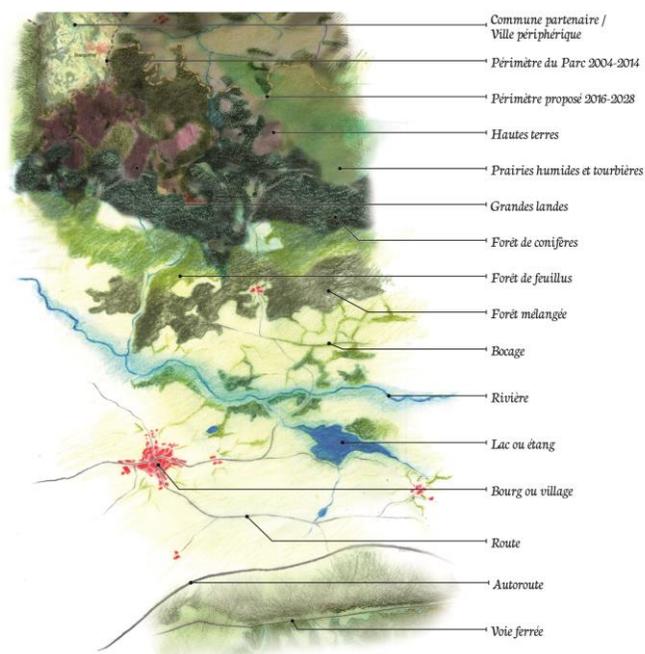
3. La carte sensible des paysages

Carte sensible des paysages réalisée par le paysagiste

Alain Freytet (2013) :

'Cette carte, redessinée à la main ou travaillée à l'ordinateur, permet de rassembler en une seule image des impressions dispersées sur un vaste territoire ... Elle peut servir de fond aux cartes scientifiques et techniques. Sous ses allures d'objectivité, elle est orientée. Elle réhausse et interprète les motifs qui sur le terrain sont particulièrement prégnants ou sur lesquels se portent des enjeux ou menaces plus ou moins importants.'

Légende



B. Découpage et articulation des entités paysagères

Même si l'identité du paysage de Millevaches et de la Montagne Limousine repose sur un certain nombre de 'fondements' ou **éléments communs qui unifient les lieux et leur perception**, tels que les matériaux géologiques que l'on retrouve dans les constructions, un contexte géomorphologique imprimant une forme particulière au relief et au parcours de l'eau, une tradition d'exploitation des ressources et d'organisation de l'espace reflet de la société locale et des modes d'habiter de près ou de loin le territoire..., un travail de sectorisation et de dénomination d'entités paysagères a été entrepris afin de proposer une première lecture du paysage. Ainsi, lors des ateliers cartographiques de 2012 et de définition de l'identité paysagère en 2013, un travail de concertation en partie animé par Alain Freytet et mobilisant des élus et acteurs du territoire intéressés par la démarche et/ou impliqués dans le domaine de l'aménagement du territoire, a permis de réaliser un découpage en secteurs homogènes du point de vue du paysage (critères de géographie, relief, météo, occupation du sol, patrimoine, sentiment d'appartenance...), ainsi que d'établir la dénomination des entités identifiées et une première caractérisation.

3 échelles de découpage qui s'emboîtent et facilitent la compréhension de l'organisation des paysages ont été mises en avant. Cet emboîtement permet, quelle que soit la nature du travail réalisé sur les paysages, de resituer l'espace considéré au sein d'une entité plus grande et d'ainsi comprendre le contexte plus global dans lequel il s'inscrit.

5 types de paysages ont donc été mis en évidence, eux-mêmes divisés en 16 ensembles paysagers qui correspondent au total à plus d'une centaine d'unités paysagères.

Sur la carte des entités paysagères sont identifiés :

- par des couleurs, les types de paysage
- par des limites épaisses, les ensembles
- par des limites plus fines, les unités paysagères

Afin de simplifier la lecture d'une telle carte, une numérotation hiérarchisant les échelles de découpage a été mise en place.

1	Types de paysage
01	Ensemble de paysage
01	Unités de paysage

1. Les types de paysage

Les types de paysage identifiés sur le PNR de Millevaches sont au nombre de 5 :

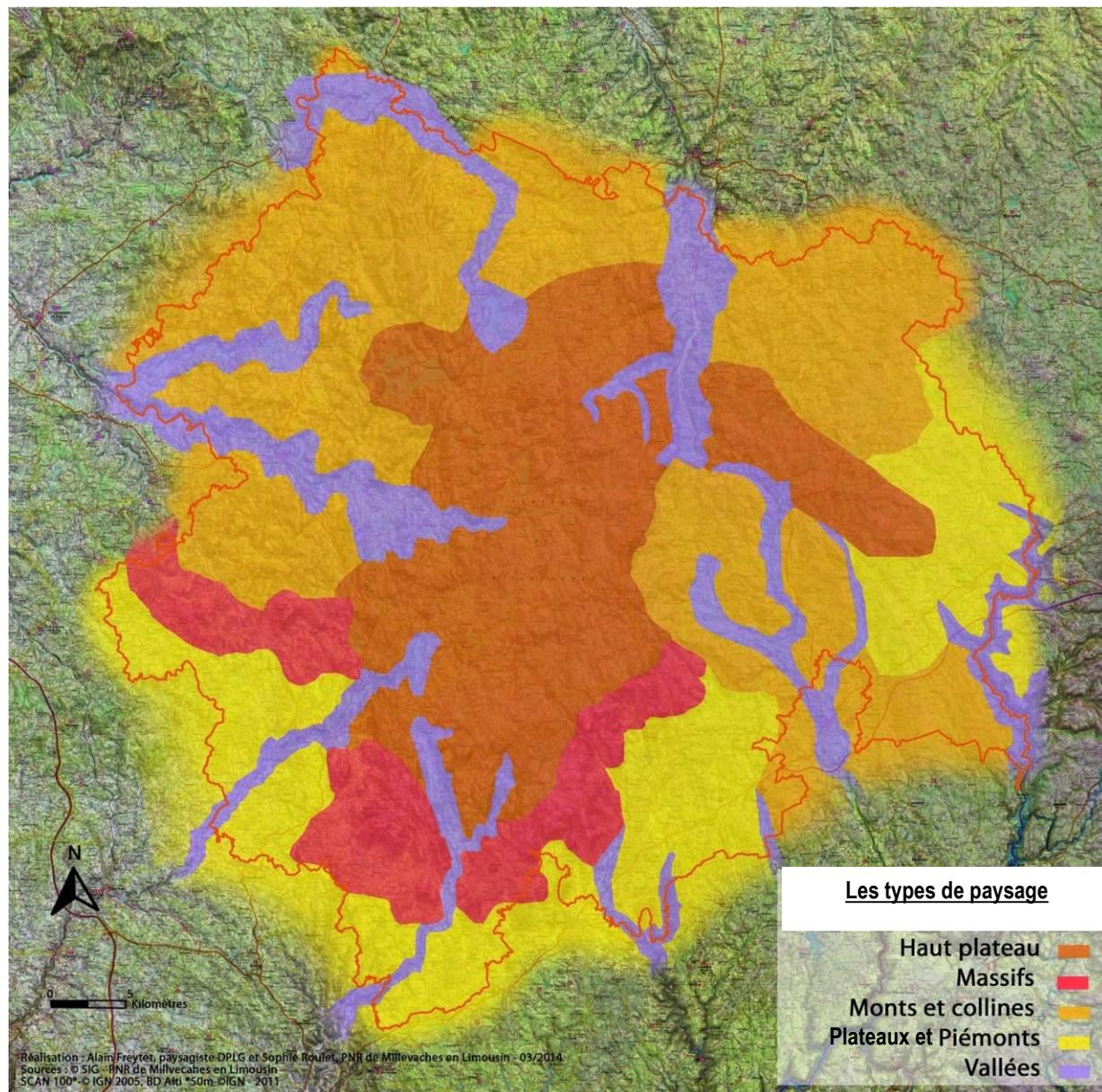
- 1 – Hauts plateaux
- 2 – Massifs
- 3 – Monts et collines
- 4 – Piémonts et plateaux
- 5 – Vallées

Sans correspondre aux définitions géomorphologiques strictes, leurs dénominations renvoient à une visualisation schématique permettant de distinguer des zones les unes par rapport aux autres.

Les limites sont principalement basées sur des considérations géographiques : relief, géologie, altitude.

L'occupation du sol a pu aider à trancher lorsque la géographie n'était pas suffisante.

Ces types de paysage permettent une compréhension globale de l'organisation géographique du territoire. Les limites, bien qu'elles ne correspondent pas à des ruptures franches sur le terrain, sont utiles pour identifier les fondements du territoire.

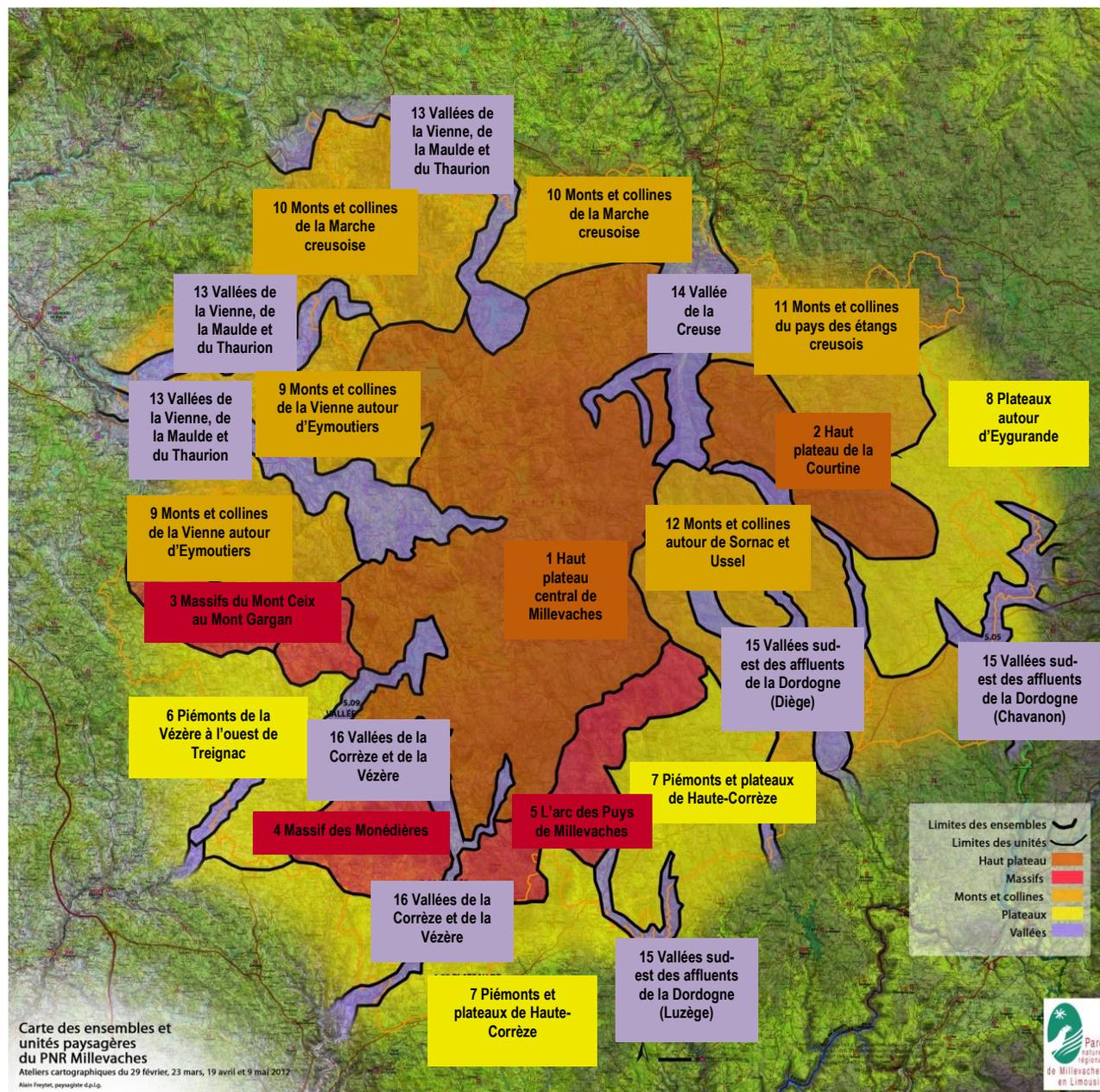


2. Les ensembles paysagers

Répartis suivant les cinq types de paysage, 16 ensembles paysagers ont été identifiés.

Les limites de ces ensembles ont été positionnées en fonction du sentiment d'appartenance qui existe localement, exprimé lors des ateliers animés par Alain Freytet.

Par exemple, dans le type de paysage 'massif', 3 ensembles ont été distingués car, même si du point de vue morphologique, ils peuvent être proches, leur localisation, le rapport des populations à ces espaces, ainsi que l'occupation du sol, font que ce sont des espaces bien singuliers.



I : Les ensembles de type Hauts plateaux

I.01 : Haut plateau central de Millevaches

I.02 : Haut plateau de la Courtine

II : Les ensembles de type Massifs

II.03 : Massifs du Mont Ceix au Mont Gargan

II.04 : Massif des Monédières

II.05 : L'arc des Puys de Millevaches

III : Les ensembles de type Piémonts et plateaux

III.06 : Piémonts de la Vézère à l'ouest de Treignac

II.07 : Piémonts et plateaux de Haute-Corrèze

II.08 : Plateaux autour d'Eygurande

IV : Les ensembles de type Monts et collines

IV.09 : Monts et collines de la Vienne autour d'Eymoutiers

IV.10 : Monts et collines de la marche creusoise

IV.11 : Monts et collines du Pays des étangs creusois

IV.12 : Monts et collines autour de Sornac et Ussel

V : Les ensembles de type Vallées

V.13 : Vallées de la Vienne, de la Maulde et du Taurion

V.14 : Vallée de la Creuse

V.15 : Vallées Sud-Est des affluents de la Dordogne (Chavanon, Diège, Luzège)

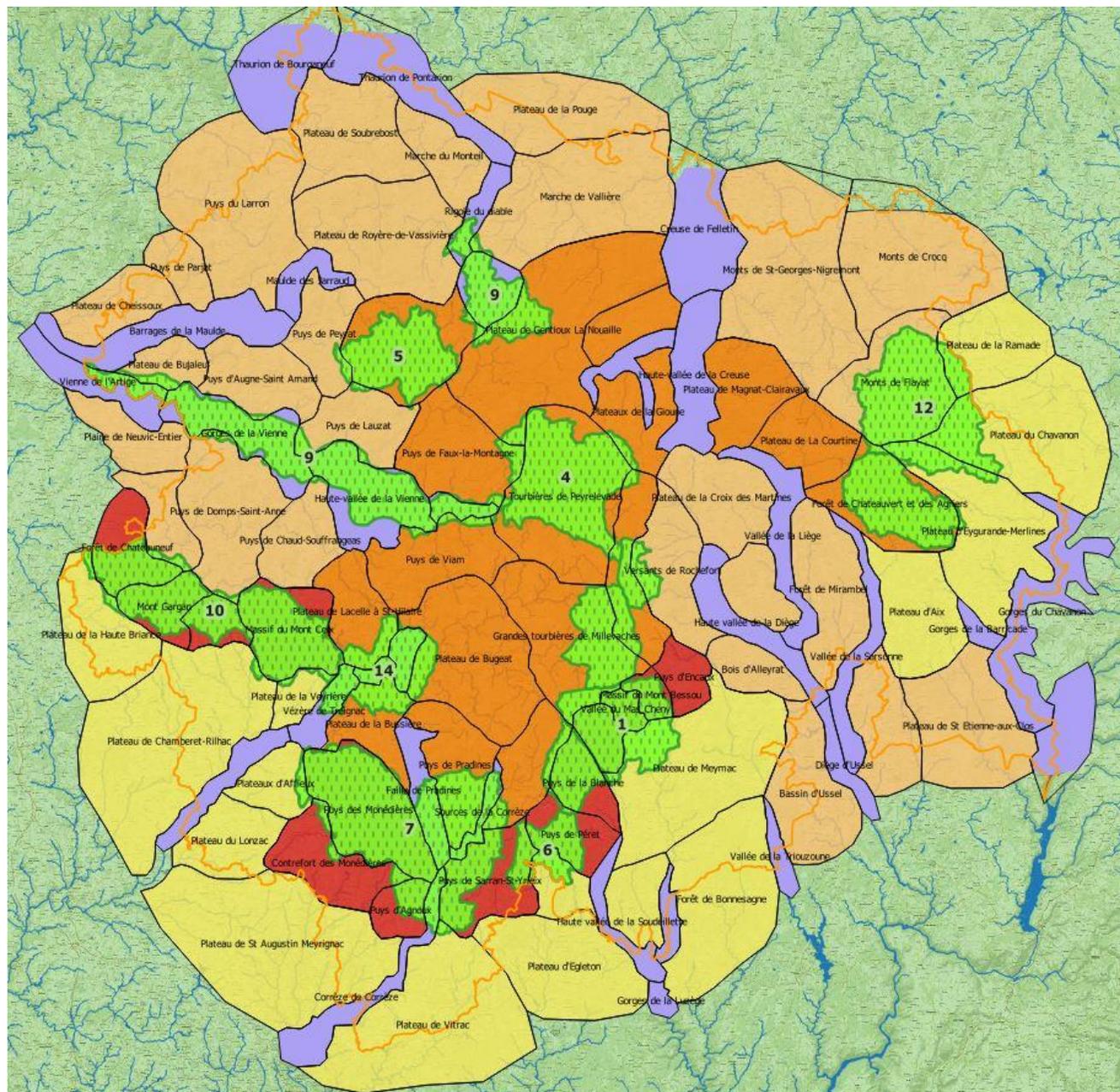
V.16 : Vallées de la Corrèze et de la Vézère

4. Les Sites d'Intérêt Ecologique et Paysager (SIEP)

Identifiés dans la charte 2018-2033 du PNR ML, les SIEP correspondent à de vastes ensembles (plusieurs milliers d'hectares) déterminés sur la base d'une approche d'écologie du paysage.

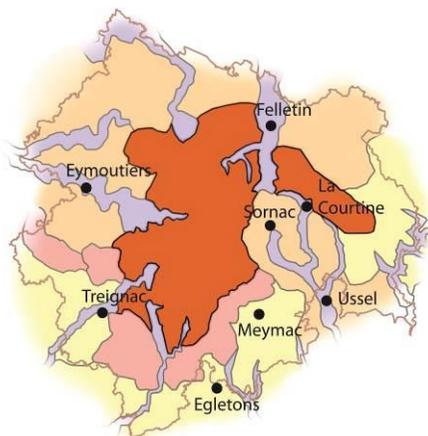
Liste des SIEP et enjeux principaux

N°	Nom du SIEP	Enjeux principaux
1	Marche de Meymac, Mont Bessou	Assurer et conforter la lisibilité de l'espace permise par le Mont Bessou et la vallée du Mas Cheney Assurer la pérennité par une mesure de protection ou du moins développer une réflexion sur l'avenir de la route des hêtres de Bugeat à Meymac Mettre en cohérence les différents sites identifiés
2	Grandes tourbières de Millevaches aux sources de la Vézère	Assurer la lisibilité du site dans sa globalité : de la source à l'étang en passant par la rivière
3	Landes de Tafalechas et du Longy	Assurer le maintien de la lisibilité offerte depuis ce site notamment par un soutien de l'activité agricole
4	Tourbières des hauts plateaux aux sources de la Vienne	Maintenir la lisibilité de ces alvéoles Assurer les liens entre ces alvéoles qui permettront une compréhension globale du site
5	Lac de Vassivière	Assurer une cohérence dans l'aménagement et la mise en valeur des différents sites d'intérêt du SIEP
6	Cirque de Péret-Bel-Air	Assurer la lisibilité globale du site et la lisibilité du territoire depuis ce site Mettre en cohérence les différents aménagements et projets d'aménagement existants
7	Les Monédières	Assurer la lisibilité des cuvettes et des cirques depuis les sommets, les pentes et le fond Assurer la cohérence des nombreuses mises en valeur existantes sur le site Elaborer des mesures de protection des paysages
8	Massif des Agriers et forêt de Châteauvert	Assurer la lisibilité globale du site et la lisibilité du territoire depuis ce site
9	Lac de Lavaud-Gelade, des sources du Thaurion à la Rigole du Diable	Mettre en cohérence les différents aménagements et projets d'aménagement existants Assurer la lisibilité du site dans sa globalité Elaborer des mesures de protection des paysages
10	Du Mont Gargan au Mont Ceix	Assurer la lisibilité des lignes de crêtes et la compréhension de leur positionnement Assurer la cohérence dans la mise en valeur des différents sites englobés dans ce SIEP
11	Vallée de la Vienne	Assurer la lisibilité de la vallée méandreuse de la Vienne Assurer le lien entre les différents sites d'intérêt présents sur ce SIEP Elaborer des mesures de protection des paysages
12	Etangs et bocage de Flayat	Maintenir et reconquérir le réseau de haies bocagères Développer une réflexion sur l'avenir des étangs de la région de Flayat
13	Piste de la Blanche	Assurer le maintien de l'ouverture autour de la ligne de crêtes et le maintien de la diversité des paysages traversés
14	Lacs de Viam et des Bariousses	Assurer une cohérence dans l'aménagement et la mise en valeur des deux lacs et leurs abords



III. LES CINQ TYPES DE PAYSAGE

A. Le type des hauts plateaux



Quelques chiffres et données sur le type Haut-Plateau :

- Superficie : 90 273 ha
- Altitude maximale : 973 m au Puy Pendu (19) et 795 m au Puy Lagarde (frontière Creuse / Hte-Vienne)
- Altitude minimale : 515 m
- Altitude moyenne : 780 m
- 59% de forêt dont 68% de résineux (BD Forêt ®-© IGN)

Le type Haut Plateau constitue le cœur du Parc et comprend les ensembles « Plateau central de Millevaches » et le « Plateau de la Courtine ». Ces deux ensembles ont été regroupés au moment des ateliers cartographiques bien que la partie « Plateau de La Courtine » soit assez proche dans ses caractéristiques du type Massif.



Alvéole de Saint-Hilaire-les-Courbes

Ce type est quasiment entièrement structuré par et autour du modèle alvéolaire décrit plus haut. Le territoire, sur ce type, est en fait une succession d'alvéoles et de vallées alvéolaires aux fonds plus ou moins ouverts et aux croupes très souvent boisées, les villages étant installés le plus souvent sur les pentes bien exposées.

Lorsque le fond plat de l'alvéole est maintenu ouvert, les perspectives offertes y sont inédites : de vastes espaces horizontaux encerclés de puy arrondis qui tranchent nettement avec le vallonnement ambiant sur le territoire Parc.

Depuis les sommets qui entourent les alvéoles, lorsque des landes ont été maintenues ou lorsque des prairies y ont été installées, les vues peuvent être lointaines. C'est le cas depuis la ligne de crête qui relie le Mont Bessou et le Mont Audouze. Ces sommets dégagés permettent d'embrasser d'un regard le plateau de Millevaches, ce qui est rare.



Cette succession de modelés alvéolaires demeure cependant de faible envergure. Le sous-sol granitique dont l'érosion lente a induit des reliefs doux et arrondis et la position en sommet du Limousin n'a pas induit le creusement de vallées. Ces dernières démarrent tout juste leur course sous la forme de vallées à fond plat ou vallées alvéolaires. Les dénivelés restent donc modestes sur ce type de paysage y dépassant rarement les 100m. Cela donne un relief doux, le relief le plus doux du territoire même.

Vue sur le Haut-plateau depuis Millevaches entre le Mont Bessou et le Mont Audouze

Cet espace de Haut-plateau, souvent considéré, peut-être à tort comme château d'eau si ce n'est de la France, du moins de la région limousine (en réalité, il n'y a que très peu d'eau souterraine), est très fortement marqué par la présence de l'eau dans tous ses états. L'eau vapeur d'abord, sous forme de brumes et de brouillards, qui donnent à ces paysages leur caractère magique, quasi-féérique.



Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Tourbière du Longeyrou sous la brume du matin

L'eau liquide, sous forme de pluie, plus intense sur ce type que partout ailleurs en Limousin, qui devient eau solide en période hivernale sous forme de neige ou de glace, caractéristique remarquable pour la région, même si elle devient de plus en plus ponctuelle.

La présence de l'eau liquide se manifeste également dans ses écoulements, même s'ils se font parfois en toute discrétion. Les rigoles et systèmes de levades communes en Limousin et dans le Massif Central, qui la drainaient ou organisaient l'irrigation dans les pâtures et la mettaient donc en évidence ont quasiment disparu. Les rivières serpentant au fond des alvéoles et des vallées à fond plat sont très souvent rendues invisibles par des plantations de résineux ou par la végétation spontanée.

Enfin, et en conclusion, le type Haut Plateau génère un paysage duquel se dégage une forte identité. Les conditions climatiques particulières, le sous-sol granitique et la géomorphologie régionale, combinés à une exploitation agricole traditionnelle qui s'est perpétuée pendant plusieurs générations, ont conduit à la formation d'espaces, tourbières et landes entre autres, originaux à l'échelle régionale.



Lande de Marcy entre Tarnac et Saint-Merd-les-Oussines

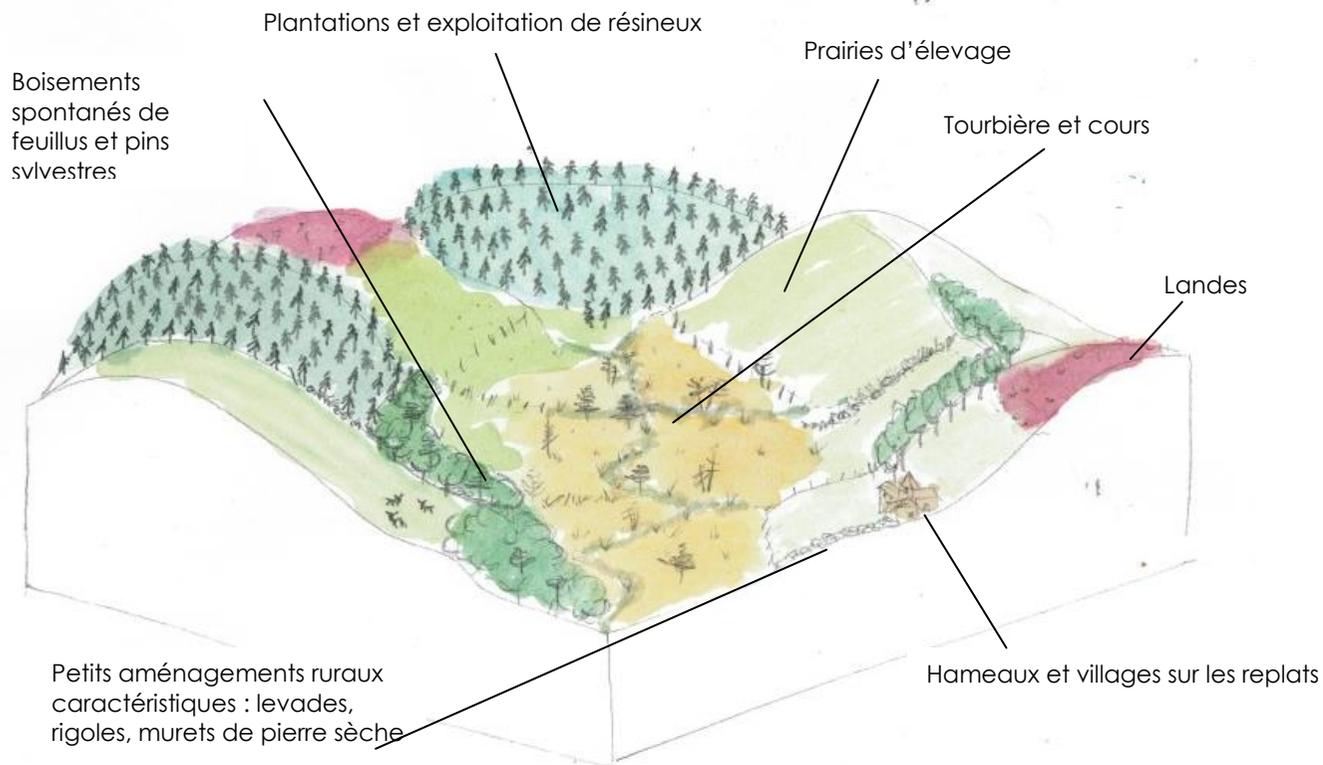
Ces espaces, considérés comme naturels, abritant de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées font l'objet de plusieurs périmètres de protection. Ce sont cependant des espaces qui sont tous sauf naturels puisqu'ils sont maintenus ouverts par une pression de pâturage ou un entretien mécanique.

Par ailleurs, les conditions de vie, plus difficiles ici qu'ailleurs, ainsi que l'isolement du territoire ont conduit les hommes à créer des modes d'habiter et d'aménager le territoire propres à ce plateau. L'organisation du territoire et l'utilisation des ressources naturelles y ont été optimisées et le paysage d'aujourd'hui en porte encore les marques : rigolage des fonds humides, extraction de la tourbe, organisation du territoire en villages et gestion de l'espace sous forme de sectionaux par exemple...

Sur le type Haut-Plateau, les ateliers participatifs ont conduit à porter l'attention sur :

- La compréhension du **modèle en alvéole**, de son organisation dans l'espace et les **perceptions originales** qui sont offertes
- La présence de l'eau dans tous ses états mais qui est de moins en moins lisible à l'état liquide
- La présence de **grands espaces originaux** à l'échelle régionale, voire nationale
- Les **spécificités paysagères** qui se dégagent de ce type **ont une valeur identitaire forte** qui a un impact au-delà de ses limites

Type Haut plateau



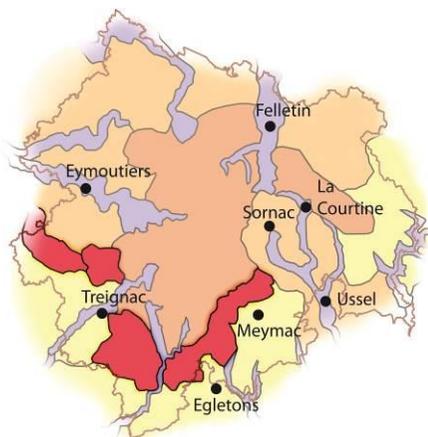
Enjeux liés à l'occupation de l'espace :

- La pérennité des fonds tourbeux humides ouverts
- L'équilibre entre les surfaces cultivées, les espaces ouverts au caractère naturel et les boisements
- Le maintien des landes et parcours
- La conservation d'un bâti caractéristique et des murets de pierres sèches
- Le maintien d'un paysage ouvert aux abords des villages et autres lieux stratégiques

Enjeux liés aux perceptions :

- La compréhension du modelé en alvéoles et des particularités associées (ligne de partage des eaux, genèse de grandes rivières ...)
- La lisibilité de la présence de l'eau
- La conservation de paysages ouverts originaux à l'échelle régionale
- Le caractère emblématique et identitaire du paysage

B. Le type des massifs



Quelques chiffres et données sur le type Massif :

- Superficie : 34 429 ha
- Altitude maximale : 976 m au Mont Bessou, sommet du Limousin
- Altitude minimale : 405 m
- Altitude moyenne : 675 m
- 64 % de forêt dont 58 % de résineux (BD Forêt ®-© IGN)

Le type Massif constitue la bordure Sud-Ouest du type Haut-Plateau. Il comprend d'Ouest en Est : la ligne de crête du « Massif du Mont Gargan », le « Massif du Mont Ceix », le « Massif des Monédières », ainsi que l'ensemble des sommets surplombant tout le territoire d'Egletons à Meymac nommé « Arc des Puys de Millevaches ».

C'est le type des superlatifs : les sommets les plus hauts, les pentes les plus fortes, les vues les plus spectaculaires, le taux de boisement le plus important, les alignements de hêtres les plus impressionnants.

Le type Massif est formé d'un ensemble de sommets parmi lesquels le sommet du Limousin, le Mont Bessou qui constitue une véritable marche, un balcon vers le type Piémonts et plateaux. En cela, on retrouve sur le type Massif les reliefs les plus marqués : les pentes et dénivelés les plus importants. Les vues depuis ces pentes peuvent donc y être spectaculaires. C'est dans les Massifs que l'on trouve les vues les plus lointaines de tout le territoire depuis par exemple le Mont Bessou, le Suc au May ou le Mont Gargan.

Cette caractéristique des Massifs est cependant à nuancer au vue du taux de boisement que l'on y trouve, le plus important de tout le Parc avec de l'ordre de 60% de forêt dont la moitié en résineux. Les pentes et les sommets y sont donc le plus souvent boisés réduisant de ce fait les vues potentielles qui s'ouvrent au gré de l'exploitation forestière. Ces boisements sont également caractérisés par le patrimoine arboré présents : arbres isolés, ensembles arborés et surtout alignements remarquables de hêtres et autres en bordure de route et de chemins qui sont parmi les plus beaux du territoire.

Ce type est structuré autour de deux modelés qui se succèdent tout au long des Massifs, les sommets limitant en fait ces modelés :



Forêt de la Cubesse sur les pentes de la vallée de la rivière Blanche

- les **vallées encaissées** qui traversent les Massifs depuis le Haut-Plateau et vers les Piémonts et plateaux. Ces vallées, de par leur encaissement sont quasiment entièrement boisées, la plupart du temps en feuillus. Ces forêts de pente, sont parmi les plus exposées au regard, leur mode de gestion peut donc être très marquant dans le paysage.

- les **cirques ou cuvettes** qui, tournés vers les Piémonts et plateaux et dont le fond est maintenu ouvert par l'agriculture, offrent des perspectives très intéressantes. Ces cirques ou cuvettes correspondent aux alvéoles que l'on retrouve sur le Haut-Plateau mais en beaucoup plus pentus.



Cirque d'Enval depuis la Croix du Chambon

Le type Massif, de par sa position en véritable marche entre le Haut-Plateau et les Piémonts et plateaux, constitue une transition en termes d'altitudes, donc de climat et de possibilités agricoles : alors qu'à proximité du Haut-Plateau les surfaces agricoles sont majoritairement constituées de prairies, celles-ci sont en partie remplacées par des cultures à l'approche des Piémonts. De plus, la part des boisements, leur nature et donc l'ambiance qui en résulte, évolue de part et d'autre des Massifs : on passe d'un massif forestier troué de prairies à un espace agricole dans lequel s'insèrent des boisements principalement feuillus.

Cette transition est également marquée en termes de sous-sol, et donc de matériaux employés dans les constructions traditionnelles. De l'habitat du Haut-Plateau en granite taillé, on passe progressivement à des constructions en moellons de granite ou de schistes, apparents ou non, plus légères.

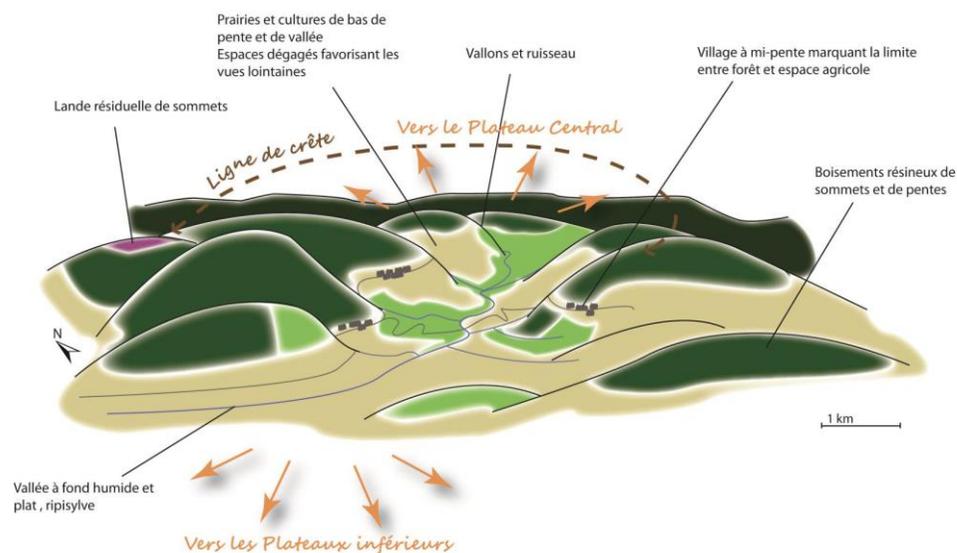
Enfin, les paysages des Massifs sont fortement marqués par l'histoire et les légendes : de l'antiquité, à l'histoire contemporaine, en passant par le Moyen-Age, l'histoire se manifeste soit très explicitement par la présence de vestiges soit plus discrètement avec l'aide d'outils d'interprétation qui la valorisent.

Sur le type Massifs, les ateliers participatifs ont conduit à porter l'attention sur :

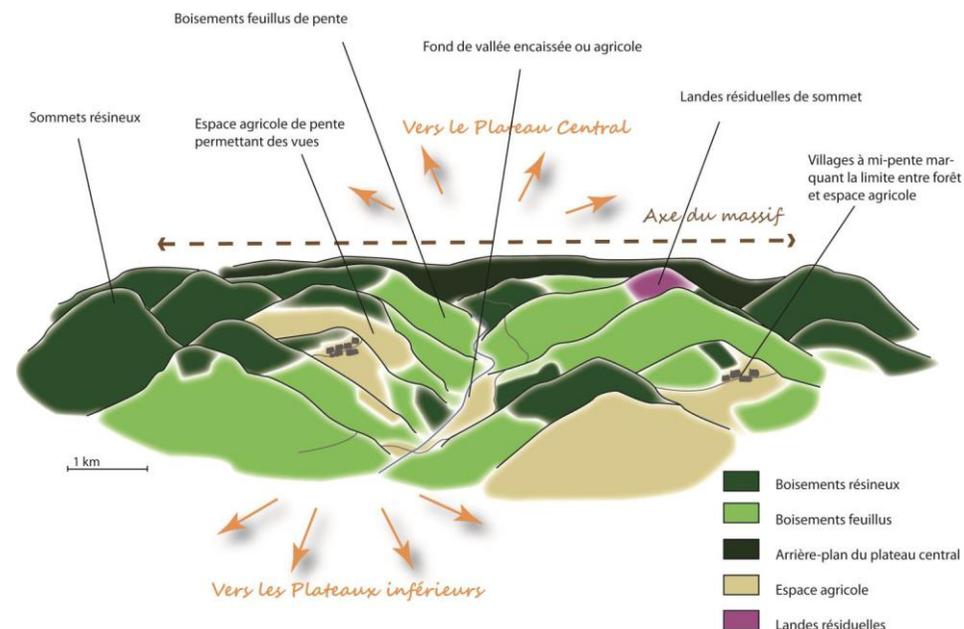
- **L'omniprésence et la diversité des vues** qui peut rentrer en conflit avec le très fort boisement de ce type
- La lisibilité de l'espace permise par la **structuration en cuvettes et cirque**
- Le **rôle de transition** des massifs entre les types Haut-Plateau et Plateaux et piémonts
- Les boisements (bois, alignements, arbres isolés) **feuillus remarquables**

Type Massif

Le modelé en cuvette ou cirque



Le modelé en vallée encaissée



	Boisements résineux
	Boisements feuillus
	Arrière-plan du plateau central
	Espace agricole
	Landes résiduelles

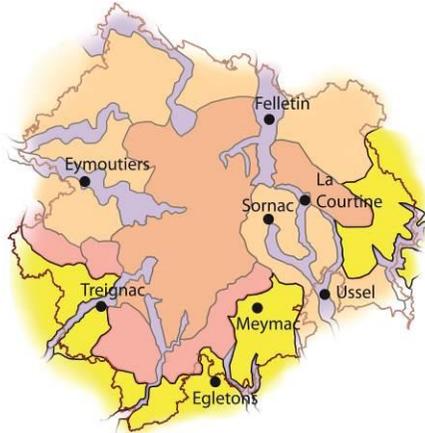
Enjeux liés à l'occupation de l'espace :

- Le maintien des landes, parcours et de l'exploitation de petits fruits
- La pérennité d'un paysage ouvert (en termes de vues, abords de villages et sites patrimoniaux, continuités agricoles) au regard de l'expansion de la forêt
- La conservation des boisements feuillus remarquables (bois, alignements, arbres isolés, forêts patrimoniales)
- La qualité paysagère des boisements et forêts
- La continuité de l'occupation agricole et humaine en particulier dans les vallées
- La pérennité des villages, du bâti caractéristique et du patrimoine associé

Enjeux liés aux perceptions :

- Le caractère omniprésent et la diversité des vues dominantes
- La lisibilité de la structuration de l'espace en ensembles de puy, cuvettes et cirques avec des pentes prononcées
- La modération du sentiment d'isolement des villages et hameaux
- Le rôle de repère dans le paysage et de transition entre les hauts-plateaux et les plateaux inférieurs
- La pluralité d'identités spécifiques : Les Monédières, le Mont Gargan,...

C. Le type des piémonts et plateaux



Quelques chiffres et données sur le type Piémonts et plateaux :

- Superficie : 58 973 ha
- Altitude maximale : 875 m
- Altitude minimale : 297 m
- Altitude moyenne : 623 m
- 44 % de forêt dont 51 % de résineux (BD Forêt ®-© IGN)

Le type Piémonts et plateaux est constitué de la frange Sud du territoire Parc au sens large, de La Croisille-sur-Briance à l'Ouest, à Saint-Merd-la-Breuille, à l'Est en passant entre autres par Le Lonzac, Vitrac-sur-Montane, Maussac, Saint-Etienne-aux-Clos et Eygurande.



C'est un espace constitué de vallons et interfluves, moins marqués que sur le type Monts et collines et qui convergent vers la vallée de la Dordogne. Cette dernière, suit la limite du Parc à une quinzaine de kilomètres au Sud de celui-ci.

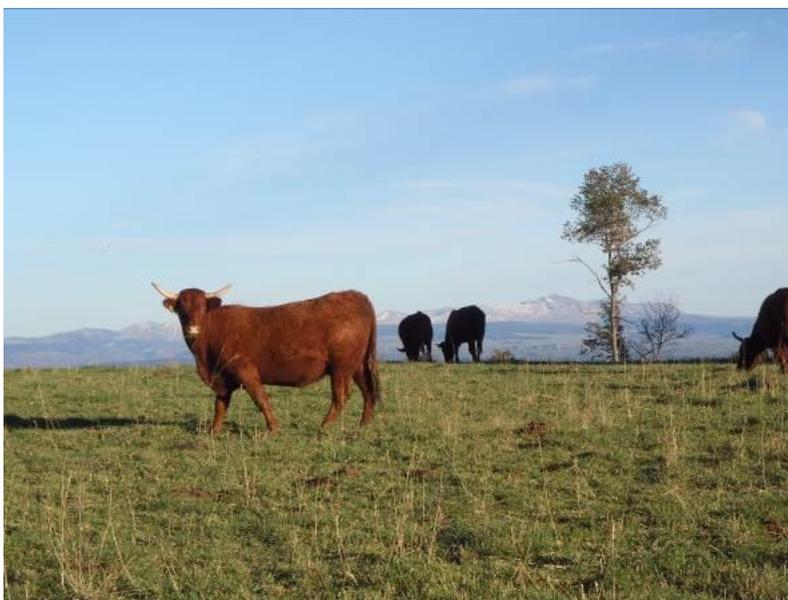
Le type Piémonts et plateaux, bien qu'isolé du Haut-Plateau par les Massifs présente encore des caractéristiques qui lui font écho : les boisements résineux notamment autour d'Egletons, l'utilisation de l'ardoise comme couverture, l'omniprésence de zones humides qui peuvent parfois prendre encore la forme de tourbières.

Zone humide et forêts résineuses en arrière-plan à proximité de Combressol



Vue sur les Monédières depuis le Plateau de la Haute-Briance, au premier plan, pré de fauche, châtaigniers isolés et culture de maïs

D'autres caractéristiques liées à la végétation donnent à cet espace des accents plus méridionaux. L'apparition du châtaignier sur la partie Ouest, en arbre isolé, dans les haies bocagères ou en taillis, ainsi que celle du noyer sur le reste du type Piémonts et plateaux notamment au cœur des villages. L'apparition également des arbres fruitiers, cerisiers, pommiers et vignes même parfois, que l'on retrouve souvent à l'entrée des villages et enfin, l'apparition de cultures de maïs et de céréales.



Vue depuis le plateau d'Eygurande sur le Massif du Sancy, au premier plan, vaches Salers

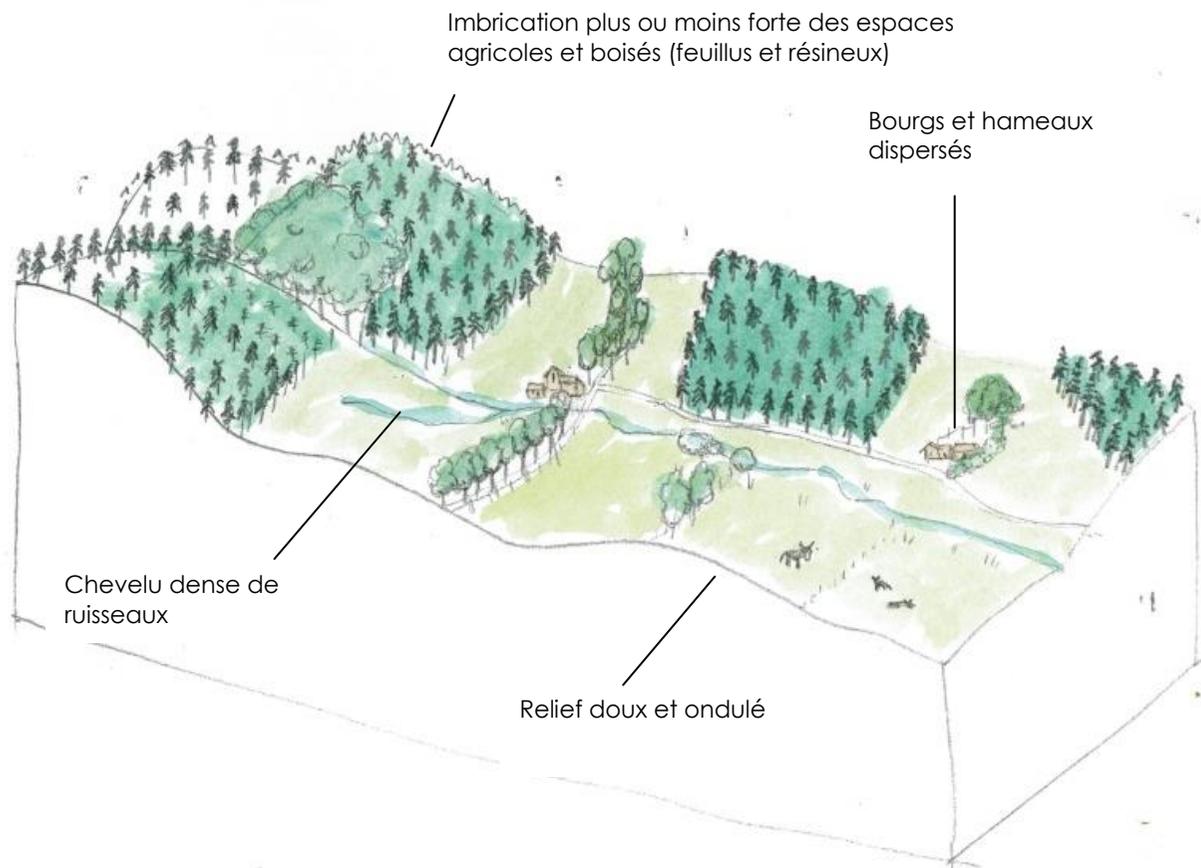
Un certain dynamisme transparait dans ce type plus que des 4 autres : la présence ou la proximité de routes nationales, des deux autoroutes régionales, ainsi que des villes de Ussel, Egletons et Tulle, qui fait du type Piémonts et plateaux un espace sous influence péri-urbaine où les dynamiques urbaines, en termes d'étalement urbain sont les plus fortes du Parc. Par ailleurs, la présence forte d'une agriculture diversifiée, avec quelques élevages laitiers sur les marges Est amplifie ce sentiment de dynamisme.

Enfin, sur le type Piémonts et plateaux, les vues offertes sur des massifs proches ou lointains sont omniprésentes du fait du paysage maintenu ouvert par l'agriculture et la présence de pentes orientées vers ces massifs.

Sur le type Piémonts et plateaux, les ateliers participatifs ont conduit à porter l'attention sur :

- Le **mélange des influences** que l'on retrouve sur ce type de paysage
- Le **dynamisme** et le **caractère vivant** qui se dégage de ce type de paysage : le conforter et l'intégrer à l'existant
- **L'ouverture du paysage** sur les massifs lointains (Monts d'Auvergne) mais également sur les Massifs situés à l'intérieur du Parc

Type Piémont et plateau



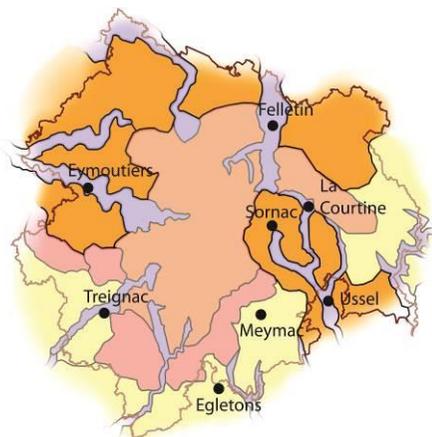
Enjeux liés à l'occupation de l'espace :

- Le respect des milieux patrimoniaux et des continuités écologiques au sein des paysages agricoles, forestiers ou urbains
- Une certaine cohérence dans la répartition des espaces boisés (feuillus et résineux) et la qualité paysagère de leurs transitions avec les espaces agricoles ou bâtis
- La pérennité d'une variété de motifs et d'influences
- La qualité des constructions et de leur implantation

Enjeux liés aux perceptions :

- La perception des différents plans du paysage avec les puys et contreforts en arrière-plan
- Les effets de rupture dans le paysage liés à la présence des grandes vallées
- La traduction d'un certain dynamisme dans l'évolution de l'occupation de l'espace
- La conservation du caractère des espaces bâtis et aménagés et de leur relation au contexte paysager
- La rapidité de l'évolution de la présence de l'arbre et de la forêt

D. Le type des monts et collines



Quelques chiffres et données sur le type Monts et collines :

- Superficie : 112 609 ha
- Altitude maximale : 953 m
- Altitude minimale : 345 m
- Altitude moyenne : 647 m
- 55% de forêt dont 58% de résineux

Le type Monts et collines est formé des franges Nord et Ouest du Parc. Un autre espace a été rattaché à ce type, il s'agit de l'ensemble Monts et collines de Sornac à Ussel qui, dans ses caractéristiques notamment liées au relief, est assez proche des franges Nord du Parc.



Un des étangs du bocage de Flayat

Les paysages du type Monts et collines peuvent être différenciés d'une extrémité à l'autre du Parc, tant dans le relief qu'on y trouve que dans l'occupation du sol et les ambiances : alors que la partie Ouest et Nord-Ouest présente un relief aux **interfluves marqués** et encore fortement boisé de résineux, représentant en fait la continuité de la Montagne limousine vers les monts d'Ambazac et de Blonds, les parties Nord et Est présentent un relief plus doux et un espace beaucoup plus agricole donc ouvert. Le secteur de Flayat constitue d'ailleurs le secteur où l'on retrouve le plus bel ensemble bocager du territoire.



Ce qui fait cependant l'unité de ce type Monts et collines, reste sa position en **transition douce** entre le type Haut-Plateau et la Creuse pour la partie Nord et les plateaux de la Dordogne pour la partie plus au Sud. Bien que l'arrière-plan boisé du Haut-Plateau soit omniprésent, on ne perçoit pas de rupture de relief franche.

Par ailleurs l'occupation du sol et l'aménagement de l'espace sont sous de multiples influences. Ce mélange d'influences représente l'une des caractéristiques du type Monts et Collines : présence de la forêt résineuse encore marquée et prairies d'élevage, omniprésence de fonds humides voire de quelques tourbières, bâti encore fortement marqué par l'histoire des maçons creusois mais apparition de caractéristiques nouvelles comme la tuile...

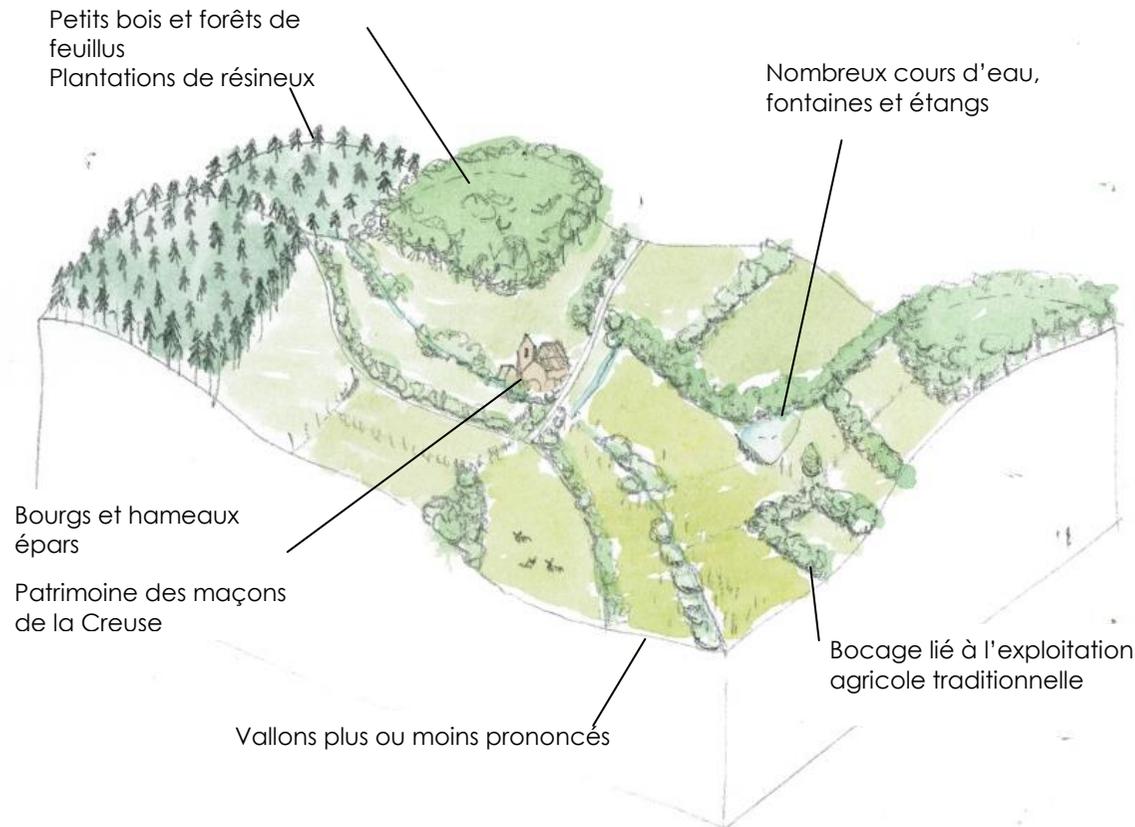
Paysage typique du type Monts et collines (hormis la partie Est) : feuillus associés à l'espace agricole, prairies et prairies humides, arrière-plan boisé et sombre

Enfin, contrairement au type Piémonts et plateaux, les paysages du type Monts et Collines ne présentent que rarement des vues lointaines. Les ambiances y sont ainsi plus intimistes, ceci étant amplifié par le caractère boisé de certains secteurs.

Sur le type Monts et collines, les ateliers participatifs ont conduit à porter l'attention sur :

- Le **mélange des influences** que l'on retrouve sur ce type de paysages lié à ...
- ...**sa position en transition douce** entre le plateau de Millevaches et les espaces périphériques
- La **diversité des paysages** que l'on retrouve d'Ouest en Est.

Type Mont et colline



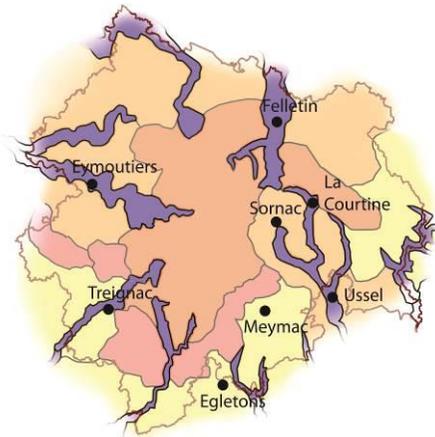
Enjeux liés à l'occupation de l'espace :

- La conservation du bocage, des alignements d'arbres...
- Le maintien des exploitations agricoles en accord avec la conservation des milieux, des continuités écologiques et des paysages
- La conservation des boisements feuillus dont certains sont remarquables (bois, alignements, arbres isolés)
- Une certaine cohérence dans la répartition des plantations de résineux et une gestion diversifiée au regard de la qualité des paysages et des milieux
- Le maintien de l'occupation des villages et du patrimoine bâti

Enjeux liés aux perceptions :

- La transition progressive entre le Plateau de Millevaches et les espaces périphériques
- Un paysage façonné par l'agriculture et les savoir-faire traditionnels caractéristiques de la campagne limousine
- Un paysage semi-fermé/intime/presque jardiné
- La relation à l'eau 'aménagée' (fontaines, étang, fonds humides ...)
- La variété des influences et la subtilité des ambiances

E. Le type des vallées



Quelques chiffres et données sur le type Vallées :

- Altitude maximale : 921 m au Puy de Crabanat, en bord de la vallée de la Creuse
- Altitude minimale : 287 m
- Altitude moyenne : 589 m
- 53% de forêt dont 46% de résineux

Le type Vallées est constitué des 10 vallées les plus marquantes du territoire : les vallées de la Maulde, de la Vienne, du Thaurion, de la Creuse, du Chavanon, de la Diège et de ses affluents, de la Luzège, de la Corrèze, de la Vézère et de la Triouzoune.

Ces vallées rayonnent sur le territoire, c'est-à-dire qu'elles démarrent sur ou à proximité du Haut-Plateau et se dirigent vers les marges.

Au gré de ce tracé, les vallées se répartissent suivant trois formes aux ambiances bien distinctes : la vallée à fond plat, la vallée encaissée et la vallée large et profonde. Ces trois formes se succèdent plus ou moins depuis le Haut-Plateau en direction des types de paysage périphériques.

La plupart des vallées démarrent à proximité ou au cœur du plateau central sous forme de **vallées à fond plat**, que l'on appelle aussi vallées alvéolaires et qui sont en fait le prolongement de modelés alvéolaires. Les paysages que l'on y retrouve sont très proches de ceux rencontrés au niveau des alvéoles : fond plat et tourbeux, généralement ouverts, rebords bombés et boisés. Des parcelles agricoles bordées de haies peuvent s'immiscer entre les deux. L'eau s'y écoule doucement en serpentant au travers du sol tourbeux. C'est sur cette séquence que l'on retrouve le plus grand nombre de vestiges de moulins. Au XIX^{ème} siècle, il y en avait presque un par village. Ils ont aujourd'hui quasiment tous disparu.



Vallée alvéolaire de la Diège à Saint-Germain-Lavalops



La vallée encaissée et boisée de la Soudeillette



L'eau tumultueuse au saut de la Virolle

Les vallées, se dirigeant vers le bord du plateau central, **s'encaissent**, plus ou moins profondément, souvent à la faveur de failles géologiques. Leurs pentes sont boisées, les forêts de hêtres qui peuvent être remarquables, comme dans les gorges de la Vézère, dominant, l'eau s'y écoule de manière plus tumultueuse au travers des rochers qu'elle a sculptés. C'est sur cette séquence, à la faveur des pentes fortes qui découvrent les roches sous-jacentes que l'on retrouve nombre de rochers ou roches aux dénominations connues (rochers des Folles, rochers de Nègremon, rochers de Servières...).

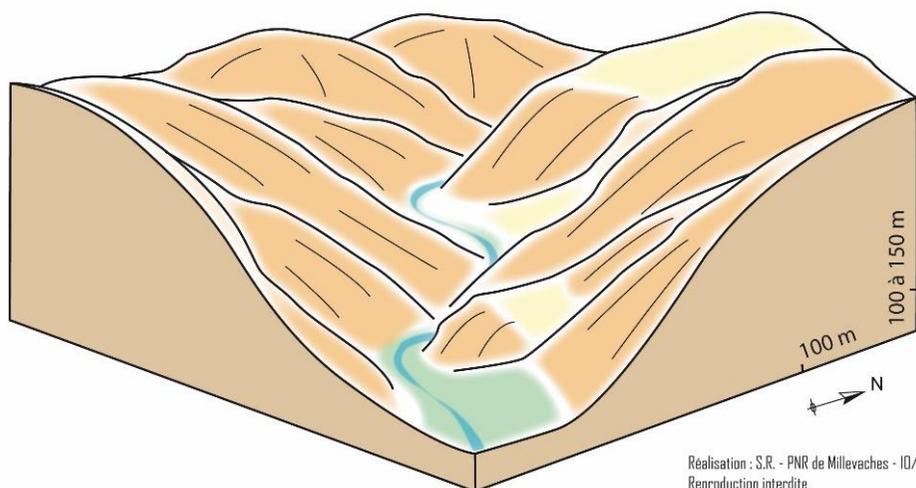
Enfin, les **vallées matures** s'élargissent en périphérie du territoire. Le fond n'y est plus tourbeux, on y trouve souvent des prairies. Les versants, lorsque la pente est forte, restent boisés.

C'est souvent dans ces larges vallées que l'on retrouve les voies de communication les plus importantes, les voies de chemins de fer et les industries, encore en activité ou le plus souvent désaffectées.



Vallée de la Creuse à Croze

Modelé en vallée encaissée



Réalisation : S.R. - PNR de Millevaches - 10/2012
Reproduction interdite

- Pentes fortes
- Pentes adoucies
- Fond plat

Le type vallée est également marqué par la présence de nombreux lacs de retenus. Mis en place à la moitié du XXème siècle, ces lacs ont été développés à des fins de productions hydroélectriques. Les aménagements de barrages se retrouvent le plus souvent au passage entre la séquence « vallée à fond plat » et « vallée encaissée ». Le lac recouvre ainsi ce qui était une large vallée à fond plat et le barrage se loge là où la vallée s'encaisse pour recueillir une puissance électrique maximale.

Caricature de la séquence
Vocabulaire de la séquence

Les vallées à fond plat

L'eau joueuse, l'eau qui serpente



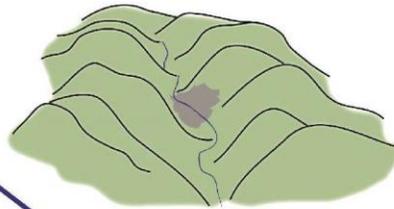
800 m
(en contact avec le type Haut Plateau)

Ripisylve
Fond tourbeux
Prairie humide
Etangs
Pêche



Les vallées encaissées refermées

L'eau tumultueuse

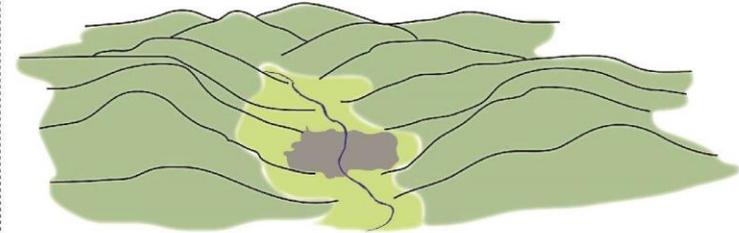


Forêt feuillue
Hêtres
Dénivelé
Cascades
Torrent
Moulins
Rochers
Failles
Lacs
Barrages
Toursime
Loisirs
Châteaux, ruines
Villes
Routes



Les vallées larges et profondes

L'eau assagie



Routes
Chemin de fer
Prairies
Industries
Aménagements

400 m
(en contact avec le type les Plateaux et Monts et Collines)

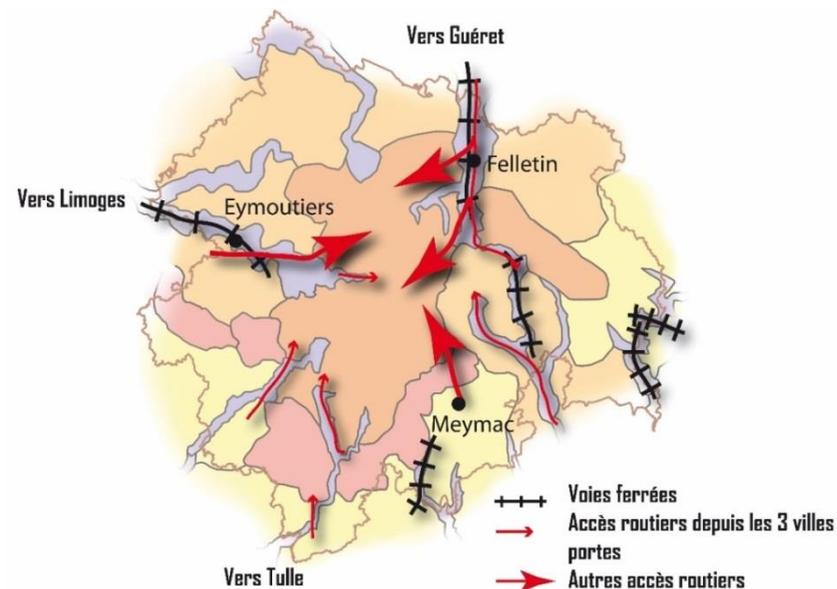
Les vallées du territoire varient par la forme qu'elles prennent (à fond plat, encaissée ou large) mais également par le tracé qu'elles suivent et qui rend leur lisibilité plus ou moins aisée. Aussi, entre la vallée de la Vienne au profil méandreux donnant un paysage vallonné et la vallée de la Creuse large, profonde et droite, le ressenti n'est pas le même. Pour la première, le relief est vallonné et la perception de la vallée et du positionnement de la rivière est compliquée alors pour que la seconde, la vallée apparaît clairement et les perspectives peuvent y être lointaines. Ces tracés de vallées sont fortement influencés par le réseau de fracturation du sous-sol dont les plus importantes sur le territoire sont orientées Sud-Est /Nord-Ouest.

Outre le fait qu'elles constituent de véritables traits d'union entre les autres types de paysage, ces vallées se caractérisent également par leur position en véritable **portes d'entrée** du territoire, tant vis à vis des routes aujourd'hui, que des chemins de fer par le passé. C'est souvent par les vallées que l'on pénètre au cœur du plateau. Les quatre villes portes sont d'ailleurs positionnées sur des Vallées : vallée de la Creuse pour Felletin, vallée de la Vienne pour Eymoutiers, vallée de Vézère pour Treignac et vallée de la Luzège pour Meymac.

D'autres vallées permettent aussi d'accéder, comme celle de la Diège et de la Corrèze de Pradines, ou celle de la Soudeillette.



Ancienne voie ferrée dans la vallée du Chavanon



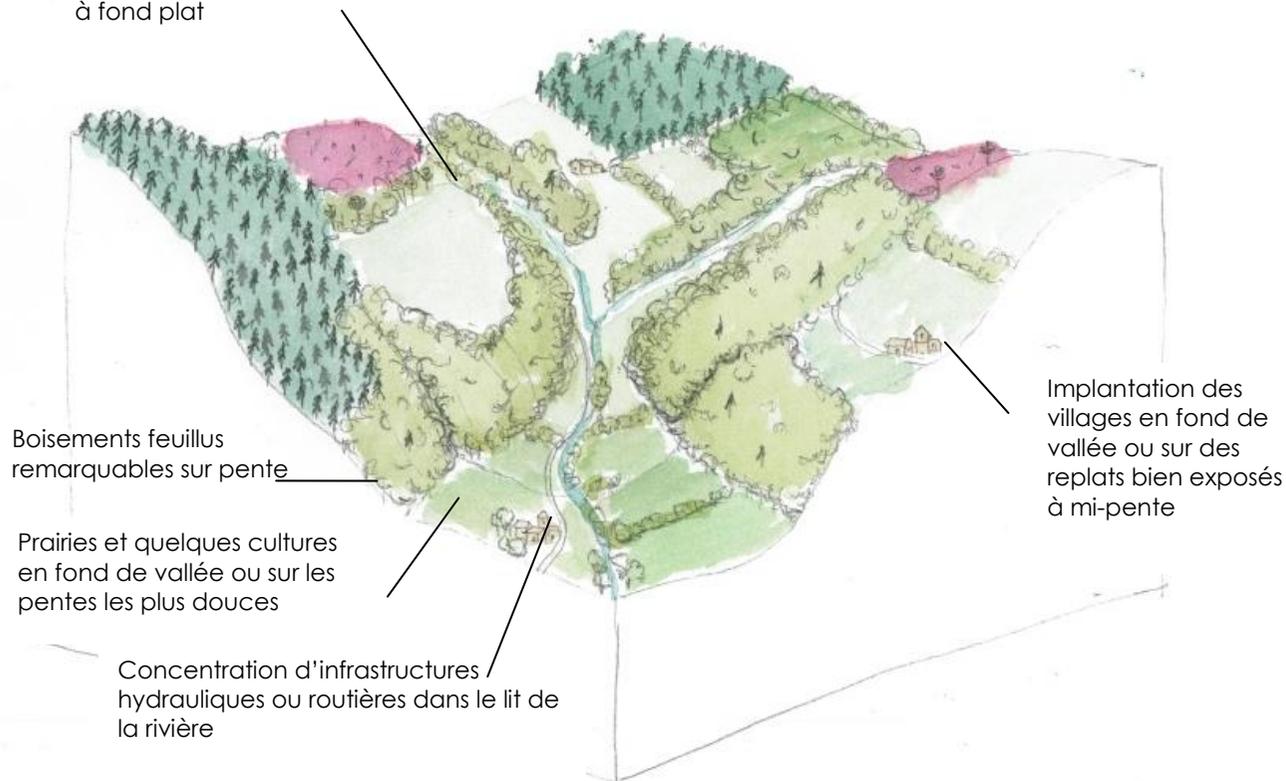
Sur le type Vallées, les ateliers participatifs ont conduit à porter l'attention sur :

- La lisibilité de la structuration en **trois séquences, vallée à fond plat, vallée encaissée, vallée large**
- La qualité des vallées en position de **porte d'entrée** du territoire
- La lisibilité des vallées de manière générale :
 - par l'**accessibilité à l'eau**
 - par la compréhension des relations entre **géologie** et formes des vallées.

Type Vallée

Découpage en séquences :
vallon adouci, gorge, vallées
à fond plat

Quelques landes en
sommets



Boisements feuillus
remarquables sur pente

Prairies et quelques cultures
en fond de vallée ou sur les
pentes les plus douces

Concentration d'infrastructures
hydrauliques ou routières dans le lit de
la rivière

Implantation des
villages en fond de
vallée ou sur des
replats bien exposés
à mi-pente

Enjeux liés à l'occupation de l'espace :

- Le maintien des continuités écologiques et agricoles
- La conservation des boisements feuillus remarquables (hêtraies...)
- L'équilibre entre l'espace agricole et l'expansion des plantations en résineux
- L'insertion des infrastructures (voies de communication,...) et des équipements (moulin, barrages, ...)

Enjeux liés aux perceptions :

- La relation rivière-ville/occupation humaine
- La conservation et l'ouverture de points de vue sur les vallées et covisibilités
- La lisibilité des divers caractères des écoulements (eau calme, stagnante, cascade, ...)
- Le jeu de l'alliance de l'eau et des roches
- Les contrastes entre les grandes vallées et le contexte paysager plus large
- L'identité propre et distincte de chaque vallée
- Le rôle d'ouverture et de porte d'entrée sur le territoire

IV. LES OBJECTIFS D'ACTION DE LA CHARTE DES PAYSAGES DU TERRITOIRE DU PNR ML

A. Rappel des principaux enjeux paysagers identifiés

S'il est vrai que sur chaque entité paysagère **s'exercent** de façon privilégiée des enjeux spécifiques, certains se recoupent ou relèvent de l'expression plus ou moins nuancée ou accentuée d'une même caractéristique du territoire ou tendance évolution.

Enjeux de l'ordre de l'occupation de l'espace	Enjeux de l'ordre des perceptions
<p>La fragilisation des continuités agricoles et écologiques</p> <p>La disparition des boisements feuillus et formations végétales remarquables</p> <p>Le déséquilibre entre l'espace ouvert et les plantations forestières en expansion</p> <p>L'incertaine insertion paysagère des infrastructures et des équipements</p> <p>La richesse des motifs paysagers liés à l'eau</p> <p>La réduction des milieux et paysages emblématiques de landes et tourbières</p> <p>La conservation d'un patrimoine bâti caractéristique et des murets de pierre</p> <p>La préservation de l'abondance de motifs/marqueurs paysagers singuliers</p> <p>La rapide évolution de l'occupation du sol (forêt, cultures, ...)</p> <p>Le manque de continuité de forme dans le dessin des constructions d'époques différentes</p> <p>La dichotomie entre les espaces agricoles et ceux dédiés à l'exploitation forestière (absence de zones de transition ou de parcelles mixtes)</p> <p>Le devenir du bocage, des haies et alignements d'arbres</p> <p>L'exploitation des terres et des ressources en accord avec la conservation des milieux, les continuités et qualité paysagères</p> <p>Le maintien de l'occupation des villages et du patrimoine bâti</p> <p>L'extension 'opportuniste' de la forêt majoritairement résineuse</p> <p>La diversité des modes de gestion des espaces agricoles ou forestiers</p> <p>La fermeture des paysages et des vues</p> <p>La pérennité du caractère uni et cohérent des villages</p> <p>Le manque de valeur paysagère (patrimoniale) des plantations résineuses et de ses modes d'exploitation</p>	<p>La richesse de la relation rivière/occupation humaine ou campagne/occupation humaine</p> <p>La conservation ou la réouverture de vues sur les lointains et panoramas</p> <p>La lisibilité des lignes de force du paysage (puys, crête, cuvettes, vallées, ...)</p> <p>Le maintien d'un paysage ouvert, de continuités visuelles et de l'impression de grands espaces</p> <p>La lisibilité de la présence de l'eau</p> <p>La perception des singularités et variations géographiques, des transitions</p> <p>La diversité des ambiances et leur alternance</p> <p>Le caractère emblématique, singulier et identitaire</p> <p>Les possibilités de lecture des paysages, de leur histoire et de celle de l'occupation humaine, le difficile repérage des points d'intérêt</p> <p>Le manque d'utilisation des ressources locales en circuits courts</p> <p>Le besoin d'ouverture de paysage aux abords des villages et autres lieux stratégiques ou d'intérêt (points de repère...)</p> <p>Les différentes façons de percevoir et d'appréhender la forêt récente</p> <p>La perte de l'impression de 'paysage habité au quotidien'</p> <p>La fragilité de l'identité paysagère commune</p> <p>Le boisement/défrichage de parcelles 'à l'opportuniste' en timbres postes et la cohérence globale du paysage en mosaïque</p> <p>La perte de perception et de signification des motifs paysagers ancestraux</p> <p>Le caractère du patrimoine bâti et la banalisation par les nouvelles constructions et aménagement, leur intégration dans le paysage</p> <p>La banalisation du paysage (exploitation, construction, aménagement...)</p>

B. Objectifs d'action de la charte des paysages

Le paysage est la résultante de toutes les activités des acteurs locaux, qu'ils soient entrepreneurs dans le commerce ou l'artisanat, producteurs d'énergie, forestiers ou agriculteurs, ... sur le socle physique en interaction avec les éléments naturels. Il constitue le cadre de vie quotidien des habitants, témoignant d'une histoire et d'une culture locale, mais aussi l'écrin qui permet l'accueil des visiteurs. Il comprend également la partie visible de toute la diversité du vivant qui occupe et parcourt la trame verte et bleue* et qui se conjugue avec la transcription des modes d'habiter ici.

Ainsi, pour œuvrer au paysage 'désiré' pour demain, la charte des paysages du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin définit 3 axes ou orientations stratégiques qui organisent les objectifs d'intervention et actions susceptibles d'être mises œuvre sur le territoire

I – Conserver et valoriser la qualité des paysages

I-A- Conserver et améliorer la qualité des paysages (veiller au capital ou à la matrice paysagère en place)

I-B- Valoriser le paysage du PNR ML (révéler son authenticité et sa cohérence)

II – Accompagner la mutation du paysage

II-A- Agir sur le 'grand' paysage (actions de fond ou d'anticipation sur de grands ensembles, milieux ou évolutions)

II-B- Développer les compétences et projets qualitatifs en urbanisme stratégique et opérationnel, aménagement durable du territoire et maintien de l'animation des bourgs

III – Bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage

III-A- Capitaliser la connaissance sur le paysage du PNR et son histoire

III-B- Faire appréhender à tous les publics les enjeux liés au paysage et à son évolution

III-C- Développer une culture contemporaine du paysage

** Trame verte et bleue : La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin. www.trameveretetbleue.fr*

I - Conserver et valoriser la qualité des paysages

I-A-Conserver et améliorer la qualité des paysages (veiller au capital ou à la matrice paysagère en place)

1- Conserver l'identité et la singularité des paysages du PNR ML

- Réalisation de plans de paysage à l'échelle des ensembles paysagers (caractérisation fine et proposition d'actions spécifiques localisées)
- Maintien et gestion des haies en secteur bocager
- Protection des éléments d'intérêt les plus précieux (Espace Boisé Classé,...)
- ...

2- Conserver l'identité des bourgs et hameaux y compris lors de leur évolution

- Valorisation des villages ou hameaux de caractère
- Lutte contre la banalisation (urbanisation linéaire, zone d'activité standardisée, ...)
- ...

3- Valoriser les usages et le caractère des espaces publics

- Conservation des chemins ruraux bordés de murets pierre au caractère patrimonial
- Organisation d'ateliers participatifs pour prendre en compte l'avis des usagers et le confort des piétons (sécurité, ombrage, végétalisation, banc, ...) lors des aménagements
- ...

4- Valoriser et maintenir les espaces verts, le patrimoine arboré et les structures végétales caractéristiques de nos campagnes

- Maintien des Routes des hêtres et les arbres repères (carrefour...)
- Conservation des poiriers, vignes... en façade de bâti
- ...

5- Proposer du mobilier et de la signalétique en accord avec le caractère du PNR

- Mise en application de la charte signalétique et devanture
- Utilisation des savoir-faire et du bois local
- ...

6- Promouvoir une meilleure insertion des éléments dégradants (places de dépôts, carrières, décharges, clôtures, ruines, ...), bâtiments disgracieux et infrastructures techniques, facteurs de banalisation ... et faire de la prévention

- Sensibilisation, formation, guides de recommandation, conseil pour éviter et réduire les dégradations
- Résorption de 'points noirs' : suppression des décharges, utilisation du bardage bois à la place de la tôle, réhabilitation des carrières en fin d'exploitation
- ...

I-B-Valoriser le paysage du PNR ML (révéler son authenticité et sa cohérence)
<p>1. Mettre en scène les perceptions et révéler les fondements et l'organisation du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de points de vue, visibilité des éléments de repère (silhouette de village, monument, plan d'eau, vallées et reliefs structurants ...) - Travaux de mise en scène paysagère (voie offrant une vue en belvédère, cône de vision...) - ...
<p>2. Renforcer le réseau de sites et itinéraires caractéristiques du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de découverte et d'interprétation sommaires et discrets limitant le nombre de panneaux 'touristiques' - Valorisation de parcours de découverte des paysages, route des espaces naturels, des maçons de la Creuse, marchands de vin, lissiers, pelletiers... - ...
<p>3. Améliorer l'accessibilité au paysage à différents niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation de visibilité (maintien d'un paysage ouvert, percées visuelles sur un lac,...), d'immersion physique (possibilité de cheminer le long d'un cours d'eau, mobilité douce...), de connaissance (histoire, analyse de paysage) - Proposition de différentes possibilités de médiation en interaction avec les acteurs locaux - ...
<p>4. Articuler la valorisation du paysage du PNR ML avec les autres modalités de découverte du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du paysage dans les outils et documents promotionnels - Animations ou évènementiels thématiques sur différents lieux - ...

II – Accompagner la mutation du paysage

II-A-Agir sur le 'grand' paysage (actions de fond ou d'anticipation sur de grands ensembles, milieux ou évolutions)

- 1. Intervenir sur la répartition forêt/espaces ouverts et prendre en compte le paysage lors des projets de plantations, de défriche et d'exploitation agricole ou forestière**
 - Prise en compte du paysage (maintien d'une clairière autour des villages ...) lors des avis sur le boisement de terres agricoles (examen au cas par cas)
 - Création de lisières entre les espaces agricoles et boisés sur des secteurs stratégiques (règlement de l'OPAFE, projet LIFE...)
 - Promotion de pratiques sylvicoles alternatives à la monoculture et aux coupes rases
 - Soutien à une agriculture qui entretient et valorise le paysage (aide, intervention foncière...)
 - ...
- 2. Accompagner le maintien des éléments du paysage traditionnel du PNR fortement marqué par les milieux emblématiques (sources et vallées, tourbières et alvéoles, landes, forêts anciennes, hêtraies, bocage, ...) et valoriser les espaces en déprise présentant un enjeu paysager**
 - MAEC pour l'entretien des zones humides, le pâturage des landes
 - 'Contrat corridor' pour l'entretien du bocage, petites hêtraies
 - ...
- 3. Conserver et mettre en valeur les ensembles paysagers majeurs à l'échelle du PNR ML (les Monédières, les massifs de Châteauvert-Agriens, le plateau de Millevaches, Vassivière...)**
 - Création d'un comité local et réflexion à la conception globale des aménagements et à la gestion (Massif des Monédières...)
 - Partenariat avec le syndicat mixte 'Le Lac de Vassivière' et le Conservatoire du littoral
 - ...
- 4. Envisager la valorisation paysagère des Sites d'Intérêt Ecologique et Paysager grâce à une gestion partenariale active**
 - Organisation d'ateliers partenariaux pour faire émerger les particularités en matière d'écologie du paysage et partager les orientations de gestion (ex SIEP Tourbières des hauts plateaux aux sources de la Vienne qui regroupe des complexes de tourbes et de landes auxquels est attachée la pie grièche grise) et les possibilités de mise en valeur
 - Intégration de la qualité paysagère dans la mise en application de la trame verte et bleue et des politiques de gestion des milieux
 - ...
- 5. Encadrer les projets d'infrastructure et les autres projets de grande ampleur ayant un impact sur le paysage et les enjeux du PNR, accompagner au mieux leur insertion paysagère**
 - Déclinaison locale du Schéma Régional Eolien
 - Création d'une commission multi-partenariale consultée le plus en amont possible des projets (ARU)...
- 6. Etre réactif vis à vis des tendances d'évolution du paysage sur le territoire du PNR ML**
 - Action d'anticipation vis-à-vis de la fermeture du paysage de la vallée de la Diège
 - Candidature à des appels à projets et veille diverse ...
 - Intégration du concept de 'Tiers-Paysage' (G Clément)...

II-B-Développer les compétences et projets qualitatifs en urbanisme stratégique et opérationnel, aménagement durable du territoire et maintien de l'animation des bourgs

1. Accompagner les collectivités et porteurs de projet en matière d'urbanisme rural, d'aménagement et de développement durable du territoire

(stratégie, planification, panel d'outils,...)

- Création d'un Atelier Rural d'Urbanisme
- Actions de sensibilisation, échanges, formations ...
- Elaboration de 'porter à connaissance' contextualisé du PNR
- Développement de la participation des habitants (Balades de bourg...)
- ...

2. Veiller à l'authenticité et à l'évolution qualitative et harmonieuse des paysages aménagés, habités et du cadre de vie

- Lutte contre l'étalement urbain, la banalisation des périphéries de bourg et les aménagements au caractère routier exclusif dans les lieux habités qui se font au détriment des espaces collectifs de vie sociale
- Opération 'Habiter mieux les bourgs' (définition de projets pour le maintien des habitants et d'activités dans les villages, réduire la perte d'attractivité des centres anciens, sous forme d'ateliers de concertation avec les habitants...)
- Aides pour la restauration du patrimoine bâti ancien (Pnr-Patrimoine bâti)
- Encouragement à la réutilisation des bâtiments existants (participation aux OPAH...)
- ...

3. Œuvrer pour une bonne insertion paysagère des constructions neuves et pour des réhabilitations qualitatives du bâti existant

- Encadrement des constructions de type hangars photovoltaïques, bâtiments artisanaux ou industriels, chalets 'alpins', pavillons 'méditerranéens' (implantation, forme, insertion...)...
- Réalisation de guides, animations, sensibilisation et soutien pour une maîtrise d'œuvre prenant en compte le contexte paysager et des savoir-faire qualitatifs
- Conseils de paysagiste et architecte (CAUE), études d'expertise ou d'opportunité en amont des projets
- Proposition de modèles de maisons en bois correspondant aux formes et au contexte local (filrière locale)
- Accompagnement de projets publics de qualité architecturale exemplaire
- ...

4. Susciter l'innovation en matière d'aménagement et de développement durable du territoire

- Etudes de prospectives pluridisciplinaires, concours d'idée, ateliers de réflexion thématique (Ecobivouac...)
- Travail sur la mobilité en fonction de l'organisation du territoire
- Etudes de cas par des concours d'architecte, travaux d'étudiants : comment construire avec les matériaux et les ressources du territoire, ...
- Proposition de sujets de recherche en lien avec le Conseil Scientifique du PNR (paysage du changement climatique...)
- ...

III – Bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage

III-A-Capitaliser la connaissance sur le paysage du PNR et son histoire
<p>1. Capitaliser, compléter et actualiser la connaissance objective sur le paysage (et le territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un réseau de ressources - Travail cartographique et de terrain (inventaire de l'habitat patrimonial...) - Participation à des travaux de recherche ...
<p>2. Collecter et confronter les différentes perceptions du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers d'échanges sur des représentations, recueil de témoignages (mémoire collective du paysage passé, perception contemporaine...), expression de sentiments (nostalgie du paysage pré-forestier, sentiment d'enfermement par la forêt dense et opaque...) - Développement d'une dimension spécifique de l'observatoire du paysage...
<p>3. Renforcer les connaissances sur l'histoire de l'évolution du paysage (et de la façon de l'habiter)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de ce qui existe et des lacunes - Formalisation de l'évolution du paysage au cours des âges et du temps (différentes échelles et niveaux de précision) ...
<p>1. Connaître, comprendre et percevoir le paysage actuel dans toutes ses dimensions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complément et actualisation des plans de paysage : diagnostic, enjeux à différentes échelles, synthèse des sensibilités, potentialités, problématiques et attentes - Création d'un observatoire participatif du paysage ...
<p>5-a. Mieux connaître et s'approprier le patrimoine archéologique et les paysages associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révélation des états du paysage à travers les temps (étude des pollens ...) - Valorisation d'un ou de quelques sites représentatifs du monde gallo-romain (Les Cars) <p>5-b. Valoriser l'identité agro-pastorale de la Montagne Limousine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explication de la mémoire du paysage et des signes de son façonnement par l'homme (levade, murets pierre...) en fonction de la géomorphologie, de l'implantation des villages et de l'objectif d'auto-suffisance en lien avec les conditions montagnardes - Mise en perspective de l'évolution des modes d'exploitation et des paysages associés dans un objectif de gestion de milieux et d'entretien du paysage - Mise en avant de la valeur symbolique des paysages 'reliques' de landes et de tourbières ... <p>5-c. Valoriser le patrimoine et la mémoire des 'maçons de la Creuse' in situ en préservant l'authenticité de leurs réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du patrimoine vernaculaire et transmission des traditions et de l'histoire qui 'ancrent' l'occupation humaine sur le socle de la Montagne limousine (cf PNR Pat. Bâti)... <p>5-d. Révéler les différentes facettes du paysage vécu comme un territoire culturel à travers les époques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture de la Résistance et impacts sur le territoire - Lien entre le paysage et la culture occitane de la Montagne limousine - Nouveau rapport de l'homme à la nature (écologie) ...

III-B-Faire appréhender à tous les publics les enjeux liés au paysage et à son évolution

1. Interpréter, donner à voir et partager le paysage du PNR et ses enjeux avec tous les publics-acteurs

- Organisation d'ateliers de lecture et d'analyse pour partager une culture du paysage local et des sensibilités en jeu actuellement
- Mise à disposition de ressources et création d'outils d'interprétation (école...)
- ...

2. Améliorer la prise en compte du paysage dans l'action publique ou privée

- Réalisation d'outils pour la transmission synthétique des enjeux portés par le PNR contextualisés aux différents territoires et porteurs de projet
- Promotion des démarches exemplaires de prise en compte de la qualité du paysage dans les projets et pratiques des acteurs agricoles, forestiers, environnementaux, touristiques, de la société civile
- Animations pour faire prendre conscience que chacun au quotidien est, pour une part, garant ou responsable de l'évolution du paysage et de la qualité du cadre de vie collectif, et identifier les façons d'agir ...

3. Permettre l'appropriation collective de la mutation du paysage du PNR ML

- Installations, événements sur l'évolution du paysage, les enjeux en cours, ... pour mettre en lumière la relation entre le paysage perdu ou idéalisé et le paysage actuel
- Formulation et prise en compte de propositions (évolution des pratiques de coupe rase et de gestion forestière, diversification des usages et du type de forêt, maintien ou ouverture de clairières et cônes de vision...) pour une meilleure acceptation de la place de la forêt dans le paysage et l'installation d'une forme de forêt à dimension patrimoniale et contextualisée au territoire qui deviendrait une composante paysagère consensuelle et qualifiante du PNR ML
- Mesures d'accompagnement de l'évolution agricole pour permettre le maintien des paysages ouverts de qualité
- ...

III-C-Développer une culture contemporaine du paysage

1. Utiliser l'approche paysagère comme un **facteur de médiation** entre les acteurs locaux

- Développement de la culture de la concertation par le biais de l'approche paysagère, des démarches participatives associant les thématiques et aboutissant à la définition d'actions et de projets sur le terrain (paysage/habitations individuelles, tourisme, culture...)
- Echanges et passerelles entre le grand public et les professionnels, les habitants-touristes-acteurs-gestionnaires et renforcement du lien social (mélange du scientifique à l'artistique, du particulier au collectif, du professionnel à l'amateur, du traditionnel au contemporain, du patrimonial à l'innovation ...)
- ...

2. Associer la redécouverte du paysage du PNR de ML au **potentiel de créativité lié au territoire**

- Actions pour développer une vision contemporaine attractive du territoire et travail sur l'identité paysagère du PNR ML, qui soit réaliste, actualisée et partagée
- Partenariat avec le Centre International d'Art et du Paysage, les associations culturelles concernées pour promouvoir les thématiques paysagères dans les créations artistiques ou manifestations contemporaines afin de proposer de nouvelles appropriations du territoire, entretenir l'imaginaire, la richesse et la pluralité des expériences (Ateliers de géographie populaire...)
- Projet de commande publique sur le territoire du Parc
- ...

3. Promouvoir la qualité du paysage du PNR ML comme un **pilier pour son développement durable**

- Mise en place de temps et de moyens d'action collective ou individuelle sur le paysage que l'on habite pour mieux le connaître, s'en sentir responsable, se le réapproprier, s'y reconnaître et s'y épanouir pleinement
- Sensibilisation à la culture du paysage local, du quotidien, de ses potentialités et de ses dynamiques pour stimuler des idées de projets ancrés dans le terroir (savoir-faire, matériaux locaux...) notamment via la réalisation de plans de paysage
- ...

4. Anticiper la construction du **paysage désiré pour demain**

- Réalisation d'approches prospectives, scénarii de l'évolution du paysage en fonction du climat, du contexte sociétal, ...
- Simulations pour définir les désirs en termes de paysage rêvé par les acteurs du territoire et recherches sur les moyens d'agir dans ce sens
- Travaux sur la construction collective du paysage qui serait perçu comme une clé de lecture ou une traduction des modes de vie sur un lieu, voire une évaluation possible de la réussite du projet de territoire
- ...

Charte des Paysages du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : tableau des objectifs d'action

I Conserver et valoriser la qualité des paysages	II Accompagner la mutation du paysage	III Bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage
<p>I-A-Conserver et améliorer la qualité des paysages (veiller au capital ou à la matrice paysagère en place)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conserver l'identité et la singularité des paysages du PNR ML 2. Conserver l'identité des bourgs et hameaux y compris lors de leur évolution 3. Valoriser les usages et le caractère des espaces publics 4. Valoriser et maintenir les espaces verts, le patrimoine arboré et les structures végétales caractéristiques de nos campagnes 5. Proposer du mobilier et de la signalétique en accord avec le caractère du PNR 6. Promouvoir une meilleure insertion des éléments dégradants (places de dépôts, carrières, décharges, clôtures, ruines, ...), bâtiments disgracieux et infrastructures techniques, facteurs de banalisation ... et faire de la prévention 	<p>II-A-Agir sur le 'grand' paysage (actions de fond ou d'anticipation sur de grands ensembles, milieux ou évolutions)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervenir sur la répartition forêt/espaces ouverts et prendre en compte le paysage lors des projets de plantations, de défriche et d'exploitation agricole ou forestière 2. Accompagner le maintien des éléments du paysage traditionnel du PNR fortement marqué par les milieux emblématiques (sources et vallées, tourbières et alvéoles, landes, forêts anciennes, hêtraies, bocage, ...) et valoriser les espaces en déprise présentant un enjeu paysager 3. Conserver et mettre en valeur les ensembles paysagers majeurs à l'échelle du PNR ML (les Monédières, les massifs de Châteauvert-Agriens, le plateau de Millevaches, Vassivière...) 4. Envisager la valorisation paysagère des Sites d'Intérêt Ecologique et Paysager grâce à une gestion partenariale active 5. Encadrer les projets d'infrastructure et les autres projets de grande ampleur ayant un impact sur le paysage et les enjeux du PNR, accompagner au mieux leur insertion paysagère 6. Etre réactif vis à vis des tendances d'évolution du paysage sur le territoire du PNR ML 	<p>III-A-Capitaliser la connaissance sur le paysage du PNR et son histoire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Capitaliser, compléter et actualiser la connaissance objective sur le paysage (et le territoire) 2. Collecter et confronter les différentes perceptions du paysage 3. Renforcer les connaissances sur l'histoire de l'évolution du paysage 4. Connaître, comprendre et percevoir le paysage actuel dans toutes ses dimensions 5-a. Mieux connaître et s'approprier le patrimoine archéologique et les paysages associés 5-b. Valoriser l'identité agro-pastorale de la Montagne Limousine 5-c. Valoriser le patrimoine et la mémoire des 'maçons de la Creuse' in situ en préservant l'authenticité de leurs réalisations 5-d. Révéler les différentes facettes du paysage vécu comme un territoire culturel à travers les époques
<p>I-B-Valoriser le paysage du PNR ML (révéler son authenticité et sa cohérence)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en scène les perceptions et révéler les fondements et l'organisation du paysage 2. Renforcer le réseau de sites et itinéraires caractéristiques du territoire 3. Améliorer l'accessibilité au paysage à différents niveaux 4. Articuler la valorisation du paysage du PNR ML avec les autres modalités de découverte du territoire 	<p>II-B-Développer les compétences et projets qualitatifs en urbanisme stratégique et opérationnel, aménagement durable du territoire et maintien de l'animation des bourgs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les collectivités et porteurs de projet en matière d'urbanisme rural, d'aménagement et de développement durable du territoire (stratégie, planification, panel d'outils,...) 2. Veiller à l'authenticité et à l'évolution qualitative et harmonieuse des paysages aménagés, habités et du cadre de vie 3. Œuvrer pour une bonne insertion paysagère des constructions neuves et pour des réhabilitations qualitatives du bâti existant 4. Susciter l'innovation en matière d'aménagement et de développement durable du territoire 	<p>III-B-Faire appréhender à tous les publics les enjeux liés au paysage et à son évolution</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interpréter, donner à voir et partager le paysage du PNR et ses enjeux avec tous les publics-acteurs 2. Améliorer la prise en compte du paysage dans l'action publique ou privée 3. Permettre l'appropriation collective de la mutation du paysage du PNR ML
		<p>III-C-Développer une culture contemporaine du paysage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser l'approche paysagère comme un facteur de médiation entre les acteurs locaux 2. Associer la redécouverte du paysage du PNR de ML au potentiel de créativité lié au territoire 3. Promouvoir la qualité du paysage du PNR ML comme un pilier pour son développement durable 4. Anticiper la construction du paysage désiré pour demain